

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière communiquée et à l'établissement d'états financiers à des fins de diffusion externe conformément aux principes comptables généralement reconnus. En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2018 à l'aide des critères énoncés par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* dans la publication intitulée *Internal Control - Integrated Framework* (2013). En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2018.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet d'experts-comptables indépendants et inscrits, a émis un rapport d'audit sans réserve quant à l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2018 et a aussi exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2018 de la Compagnie, tels qu'énoncés dans ses Rapports du cabinet d'experts-comptables indépendants et inscrits datés du 1^{er} février 2019.

Le président-directeur général,

(s) *Jean-Jacques Ruest*

Le 1^{er} février 2019

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière,

(s) *Ghislain Houle*

Le 1^{er} février 2019

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada :

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») aux 31 décembre 2018 et 2017, des états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2018, ainsi que des notes connexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Nous avons également audité, conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (« PCAOB ») (États-Unis), le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie au 31 décembre 2018, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission*, et notre rapport daté du 1^{er} février 2019 exprimait une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie.

Changement de méthode comptable

Comme l'explique la Note 2 afférente aux états financiers consolidés, la Compagnie a adopté de façon rétrospective le 1^{er} janvier 2018 la norme ASU 2017-07, *Compensation - Retirement Benefits (Topic 715): Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost*, qui modifie sa méthode de comptabilisation pour le classement des composantes des coûts des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite dans l'état des résultats.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la Compagnie, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la *Securities and Exchange Commission* et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits ont compris la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

(s) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Nous sommes les auditeurs de la Compagnie depuis 1992.

Montréal (Canada)

Le 1^{er} février 2019

* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123145

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.

KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada :

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») au 31 décembre 2018, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission*. À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission*.

Nous avons également audité, conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (« PCAOB ») des États-Unis, les bilans consolidés de la Compagnie aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie, de même que les notes connexes, pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2018, et notre rapport daté du 1^{er} février 2019 exprimait une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui est incluse dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint, incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la *Securities and Exchange Commission* et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(s) KPMG *s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Montréal (Canada)

Le 1^{er} février 2019

* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123145

KPMG *s.r.l./S.E.N.C.R.L.* est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.

KPMG Canada fournit des services à KPMG *s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

États consolidés des résultats

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Produits d'exploitation (Note 3)		14 321 \$	13 041 \$	12 037 \$
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux ¹⁾		2 860	2 536	2 399
Services acquis et matières		1 971	1 769	1 592
Carburant		1 732	1 362	1 051
Amortissement		1 329	1 281	1 225
Location de matériel		467	418	375
Risques divers et autres		469	432	363
Total – Charges d'exploitation ¹⁾		8 828	7 798	7 005
Bénéfice d'exploitation ¹⁾		5 493	5 243	5 032
Intérêts débiteurs		(489)	(481)	(480)
Autres éléments du produit net des prestations (Note 13) ¹⁾		302	315	280
Autres produits (Note 4)		376	12	95
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices		5 682	5 089	4 927
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices (Note 5)		(1 354)	395	(1 287)
Bénéfice net		4 328 \$	5 484 \$	3 640 \$
Bénéfice par action (Note 6)				
De base		5,89 \$	7,28 \$	4,69 \$
Dilué		5,87 \$	7,24 \$	4,67 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (Note 6)				
En circulation		734,5	753,6	776,0
Dilué		737,7	757,3	779,2

1) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme Accounting Standards Update (ASU) 2017-07: Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost au premier trimestre de 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. Voir la Note 2, Recommandations comptables récentes, pour de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du bénéfice global

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Bénéfice net		4 328 \$	5 484 \$	3 640 \$
Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 16)				
Gain (perte) net(te) sur la conversion des devises		403	(197)	(45)
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 13)		(759)	(224)	(694)
Autre perte globale avant impôts sur les bénéfices		(356)	(421)	(739)
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices		291	(5)	148
Autre perte globale		(65)	(426)	(591)
Bénéfice global		4 263 \$	5 058 \$	3 049 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2018	2017
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		266 \$	70 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (Note 11)		493	483
Débiteurs (Note 7)		1 169	984
Matières et fournitures		557	424
Autres actifs à court terme		243	229
<i>Total – Actif à court terme</i>		2 728	2 190
Immobilisations (Note 8)		37 773	34 189
Actif relatif aux régimes de retraite (Note 13)		446	994
Actif incorporel et autres actifs (Note 9)		267	256
Total – Actif		41 214 \$	37 629 \$
Passif et avoir des actionnaires			
Passif à court terme			
Créditeurs et autres (Note 10)		2 316 \$	1 903 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (Note 11)		1 184	2 080
<i>Total – Passif à court terme</i>		3 500	3 983
Impôts reportés (Note 5)		7 480	6 953
Autres passifs et crédits reportés (Note 12)		501	590
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 13)		707	699
Dette à long terme (Note 11)		11 385	8 748
Avoir des actionnaires			
Actions ordinaires (Note 14)		3 634	3 613
Actions ordinaires dans les Fiducies d'actions (Note 14)		(175)	(168)
Surplus d'apport (Note 14)		408	434
Autre perte globale cumulée (Note 16)		(2 849)	(2 784)
Bénéfices non répartis (Note 14)		16 623	15 561
<i>Total – Avoir des actionnaires</i>		17 641	16 656
Total – Passif et avoir des actionnaires		41 214 \$	37 629 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration :

(s) Robert Pace
Administrateur

(s) Jean-Jacques Ruest
Administrateur

États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
<i>Solde au 31 décembre 2015</i>	787,2	1,4	3 701 \$	(100) \$	479 \$	(1 767) \$	12 637 \$	14 950 \$
Bénéfice net							3 640	3 640
Options d'achat d'actions levées	1,6		73		(12)			61
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 14)	0,3	(0,3)		23	(79)		(3)	(59)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					62		(3)	59
Rachat d'actions ordinaires (Note 14)	(26,4)		(127)				(1 873)	(2 000)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions (Note 14)	(0,7)	0,7		(60)				(60)
Autre perte globale (Note 16)						(591)		(591)
Dividendes (1,50 \$ par action)							(1 159)	(1 159)
<i>Solde au 31 décembre 2016</i>	762,0	1,8	3 647	(137)	450	(2 358)	13 239	14 841
Bénéfice net							5 484	5 484
Options d'achat d'actions levées	1,2		68		(10)			58
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 14)	0,3	(0,3)		24	(84)		(22)	(82)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					78		(3)	75
Rachat d'actions ordinaires (Note 14)	(20,4)		(102)				(1 898)	(2 000)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions (Note 14)	(0,5)	0,5		(55)				(55)
Autre perte globale (Note 16)						(426)		(426)
Dividendes (1,65 \$ par action)							(1 239)	(1 239)
<i>Solde au 31 décembre 2017</i>	742,6	2,0	3 613	(168)	434	(2 784)	15 561	16 656
Bénéfice net							4 328	4 328
Options d'achat d'actions levées	1,7		120		(17)			103
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 14)	0,4	(0,4)		31	(68)		(30)	(67)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					59		(2)	57
Rachat d'actions ordinaires (Note 14)	(19,0)		(99)				(1 901)	(2 000)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions (Note 14)	(0,4)	0,4		(38)				(38)
Autre perte globale (Note 16)						(65)		(65)
Dividendes (1,82 \$ par action)							(1 333)	(1 333)
<i>Solde au 31 décembre 2018</i>	725,3	2,0	3 634 \$	(175) \$	408 \$	(2 849) \$	16 623 \$	17 641 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Activités d'exploitation				
Bénéfice net		4 328 \$	5 484 \$	3 640 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement		1 329	1 281	1 225
Impôts reportés (Note 5)		527	(1 195)	704
Gain sur la cession d'immobilisations (Note 4)		(338)	—	(76)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs		(91)	(125)	(3)
Matières et fournitures		(120)	(70)	(2)
Créditeurs et autres		379	418	(51)
Autres actifs à court terme		14	(80)	21
Régimes de retraite et autres, nets		(110)	(197)	(256)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		5 918	5 516	5 202
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations		(3 531)	(2 673)	(2 695)
Cession d'immobilisations (Note 4)		194	—	85
Autres, nets		(67)	(65)	(72)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement		(3 404)	(2 738)	(2 682)
Activités de financement				
Émission de dette (Note 11)		3 268	916	1 509
Remboursement de dette (Note 11)		(2 393)	(841)	(955)
Variation nette de papier commercial (Note 11)		99	379	137
Règlement des contrats de change à terme sur la dette		53	(15)	(21)
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions (Note 15)		103	58	61
Impôts retenus versés sur le règlement net d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 15)		(51)	(57)	(44)
Rachat d'actions ordinaires (Note 14)		(2 000)	(2 016)	(1 992)
Achat d'actions ordinaires pour le règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres		(16)	(25)	(15)
Achat d'actions ordinaires par les Fiducies d'actions (Note 14)		(38)	(55)	(60)
Dividendes versés		(1 333)	(1 239)	(1 159)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement		(2 308)	(2 895)	(2 539)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions		—	(2)	15
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions		206	(119)	(4)
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de l'exercice		553	672	676
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de l'exercice		759 \$	553 \$	672 \$
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice		266 \$	70 \$	176 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de l'exercice		493	483	496
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de l'exercice		759 \$	553 \$	672 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie				
Intérêts versés		(488) \$	(477) \$	(470) \$
Impôts sur les bénéfices versés (Note 5)		(776) \$	(712) \$	(653) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Table des matières

1	Énoncé des conventions comptables importantes	70
2	Recommandations comptables récentes	75
3	Produits d'exploitation	77
4	Autres produits	78
5	Impôts sur les bénéfices	78
6	Bénéfice par action	81
7	Débiteurs	81
8	Immobilisations	82
9	Actif incorporel et autres actifs	82
10	Créditeurs et autres	82
11	Dette	83
12	Autres passifs et crédits reportés	85
13	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	86
14	Capital-actions	94
15	Régimes de rémunération à base d'actions	95
16	Autre perte globale cumulée	100
17	Engagements et éventualités d'importance	101
18	Instruments financiers	105
19	Information sectorielle	106
20	Événement subséquent	107

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive, collectivement le « CN » ou la « Compagnie », œuvrent dans le secteur du transport ferroviaire et du transport connexe. Couvrant le Canada et le centre des États-Unis, de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'au golfe du Mexique, le réseau du CN dessert les villes et les ports de Vancouver, Prince Rupert (Colombie-Britannique), Montréal, Halifax, la Nouvelle-Orléans, et Mobile (Alabama), ainsi que les régions métropolitaines de Toronto, Edmonton, Winnipeg, Calgary, Chicago, Memphis, Detroit, Duluth-Superior (Minnesota et Wisconsin), et Jackson (Mississippi). Le CN a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Les produits marchandises de la Compagnie sont tirés du transport d'un éventail diversifié et équilibré de marchandises, y compris les produits pétroliers et chimiques, les produits céréaliers et les engrais, le charbon, les métaux et les minéraux, les produits forestiers, l'intermodal et les véhicules automobiles.

1 – Énoncé des conventions comptables importantes

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars CA, à moins d'indication contraire, et ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (PCGR), tels qu'ils sont codifiés dans la *Financial Accounting Standards Board (FASB) Accounting Standards Codification (ASC)*.

Périmètre de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales et entités à détenteurs de droits variables pour lesquelles la Compagnie est le bénéficiaire principal. La Compagnie est le bénéficiaire principal des fiducies des régimes d'avantages sociaux du personnel (les « Fiducies d'actions »), puisqu'elle finance les Fiducies d'actions. Les placements sur lesquels la Compagnie exerce une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et tous les autres placements pour lesquels la juste valeur ne peut être facilement déterminée sont comptabilisés au coût moins la dépréciation, plus ou moins les changements dans les prix observables.

Utilisation des estimations

L'établissement des états financiers selon les PCGR exige de la part de la direction certaines estimations et hypothèses qui influent sur les produits, les charges, les actifs et les passifs présentés ainsi que sur l'information à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. La direction révisé ses estimations de façon continue, y compris les estimations relatives aux impôts sur les bénéfices, à l'amortissement, aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, aux blessures corporelles et autres réclamations, ainsi qu'aux questions environnementales, en fonction de l'information disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Produits d'exploitation

Nature des services

Les produits d'exploitation de la Compagnie sont composés de produits marchandises ferroviaires et d'autres produits d'exploitation. Les produits marchandises ferroviaires comprennent les produits provenant du transport des marchandises par train et proviennent des sept groupes marchandises suivants :

- Produits pétroliers et chimiques, ce qui comprend les produits chimiques et les matières plastiques, les produits pétroliers raffinés, le pétrole brut et les condensats, et le soufre;
- Métaux et minéraux, ce qui comprend les matériaux du secteur de l'énergie, les métaux, les minéraux et le minerai de fer;
- Produits forestiers, ce qui comprend le bois d'œuvre, les pâtes, le papier et les panneaux;
- Charbon, ce qui comprend le charbon et le coke de pétrole;
- Produits céréaliers et engrais, ce qui comprend les céréales réglementées canadiennes, les céréales commerciales canadiennes, les céréales américaines, la potasse et les autres engrais;
- Intermodal, ce qui comprend les services de transport ferroviaire et routier pour le trafic nord-américain et international; et
- Véhicules automobiles, ce qui comprend les véhicules assemblés et les pièces d'automobiles.

Les produits marchandises ferroviaires comprennent également les produits tirés des services optionnels qui dépassent le transport de base des marchandises, dont l'utilisation des actifs, les manœuvres, l'entreposage et d'autres services.

Les Autres produits d'exploitation proviennent des services logistiques non ferroviaires qui soutiennent l'activité ferroviaire de la Compagnie, dont les services de navires et de quais, le transbordement et la distribution, la logistique automobile, l'expédition transitaire et la gestion des transports.

Comptabilisation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont comptabilisés lorsque le contrôle des services promis est transféré au client selon le montant de la contrepartie que la Compagnie s'attend à recevoir pour ces services.

La Compagnie comptabilise les contrats conclus avec des clients lorsqu'elle a l'approbation et l'engagement des deux parties, que les droits de chaque partie ont été établis, que les conditions de paiement ont été définies, que le contrat a une substance commerciale et que le recouvrement de la contrepartie est probable. Pour les contrats qui impliquent plusieurs obligations de prestation, la Compagnie répartit le prix de transaction entre les obligations de prestation prévues au contrat en proportion des prix de vente spécifiques, et comptabilise les produits d'exploitation lorsque les obligations de prestation prévues au contrat sont remplies, ou à mesure qu'elles le sont.

Les produits d'exploitation sont présentés déduction faite des taxes perçues des clients et remises aux autorités gouvernementales.

Produits marchandises ferroviaires

Les services de transport ferroviaire de marchandises sont structurés selon des tarifs accessibles au public ou des ententes propres aux clients, lesquels précisent le prix et les conditions des services de transport ferroviaire de marchandises offerts par la Compagnie. Aux fins de la comptabilisation des produits d'exploitation, un contrat pour le transport de marchandises par train existe lorsqu'un client envoie des instructions d'expédition et que celles-ci sont acceptées par la Compagnie en lien avec le tarif ou l'entente propre au client.

Les produits d'exploitation provenant du transport de marchandises par train sont comptabilisés progressivement en raison du transfert continu du contrôle au client à mesure que les marchandises progressent entre leur point de départ et leur destination. La progression de l'accomplissement des obligations de prestation est mesurée en fonction de la durée de déplacement des marchandises entre le point de départ et la destination. La répartition des produits d'exploitation entre les périodes de déclaration est basée sur la durée relative du déplacement à chaque période, et les charges sont comptabilisées au moment où elles sont engagées. Les produits d'exploitation provenant de contrats liés au transport de marchandises par train qui requièrent la participation d'autres transporteurs ferroviaires pour le transport de marchandises du point de départ à celui d'arrivée sont présentés sur une base nette. L'acheminement des marchandises par train s'effectue sur une courte période de temps et est généralement terminé avant la date d'échéance du paiement. La Compagnie ne détient aucun actif sur contrat ou passif sur contrat important associé aux produits marchandises ferroviaires. Les comptes clients marchandises ferroviaires sont inclus dans le poste Débiteurs des Bilans consolidés.

Les produits d'exploitation provenant des services optionnels sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement à mesure que les obligations de prestation sont remplies, selon la nature du service.

Les contrats de transport de marchandises peuvent comprendre une contrepartie variable sous forme de primes en fonction du volume, de rabais ou d'autres éléments, qui a une incidence sur le prix de transaction. La contrepartie variable est comptabilisée comme produit d'exploitation dans la mesure où il est probable que cela ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits d'exploitation comptabilisés. La contrepartie variable est constatée selon la meilleure estimation du montant prévu par la direction, qui est fondée sur les renseignements historiques, courants et prévisionnels.

Autres produits d'exploitation

Les Autres produits d'exploitation sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement à mesure que les obligations de prestation sont remplies, selon la nature du service.

Impôts sur les bénéfices

La Compagnie utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts reportés pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, tout changement survenu dans le montant net des impôts sur les bénéfices reportés débiteurs ou créditeurs est inclus dans le calcul du poste Bénéfice net ou du poste Autre bénéfice (perte) global(e). Les impôts sur les bénéfices reportés débiteurs et créditeurs sont déterminés en fonction des taux d'impôts sur les bénéfices adoptés qu'on s'attend à appliquer au bénéfice imposable au cours des exercices durant lesquels on prévoit recouvrer ou régler les écarts temporaires.

Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est calculé au moyen du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation exclut les actions détenues dans les Fiducies d'actions et inclut les octrois de rémunération à base d'actions réglés en titres de capitaux propres acquis à l'exclusion des options d'achat d'actions. Le bénéfice dilué par action est calculé au moyen du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après dilution selon la méthode du rachat d'actions. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution tient compte des effets dilutifs des actions ordinaires pouvant être émises à la levée des options d'achat d'actions en circulation et de rémunération réglée en titres de capitaux propres non acquis.

Change étranger

Toutes les filiales à l'étranger de la Compagnie utilisent le dollar US comme monnaie fonctionnelle. Conséquemment, les actifs et passifs des filiales à l'étranger sont convertis en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les rajustements résultant de la conversion des activités d'exploitation des établissements à l'étranger sont inscrits dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e).

La Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US, depuis les dates de désignation, sont inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e).

Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et sont présentés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions

En vertu de ses ententes de lettres de crédit bilatérales conclues avec différentes banques, la Compagnie peut fournir des garanties, sous forme de liquidités et d'équivalents de trésorerie, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises. Les liquidités et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et sont présentés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût, déduction faite des rajustements de la facturation et de la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie selon la possibilité de recouvrement et tient compte des antécédents ainsi que des tendances ou incertitudes connues relativement à la possibilité de recouvrement. Les débiteurs considérés comme irrécouvrables sont radiés au moyen de la provision pour créances douteuses. Les recouvrements subséquents de montants auparavant radiés sont crédités aux créances douteuses dans le poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats.

Matières et fournitures

Les matières et fournitures, qui sont principalement constituées de rails, de traverses et d'autres articles liés à la construction et à l'entretien des immobilisations et du matériel, ainsi que le carburant diesel, sont évaluées au coût moyen pondéré.

Immobilisations

Convention comptable relative à la capitalisation des coûts

Les activités ferroviaires de la Compagnie sont hautement capitalistiques. Les immobilisations de la Compagnie consistent principalement en des actifs homogènes ou constitués en réseau comme des rails, des traverses, du ballast et d'autres structures, qui forment les immobilisations des catégories Voie et chemin de roulement et Matériel roulant de la Compagnie. Les dépenses en immobilisations de la Compagnie servent au remplacement des actifs existants et à l'achat ou à la construction de nouveaux actifs dans le but d'améliorer son exploitation ou d'offrir de nouveaux services à ses clients. Une part importante des dépenses en immobilisations de la Compagnie est affectée à des actifs construits à l'interne, y compris le remplacement d'actifs existants de voie et de chemin de roulement et l'expansion du réseau ferroviaire, ainsi qu'à des révisions et remises à neuf importantes de matériel roulant.

Les dépenses sont capitalisées si elles prolongent la durée de vie utile de l'actif ou procurent des avantages futurs comme l'accroissement de la capacité de production de revenus, de la fonctionnalité ou de la capacité de production ou de service. La Compagnie a un processus permettant de déterminer si les coûts peuvent être capitalisés, qui exige du jugement. Dans le cas de la voie et du chemin de roulement, la Compagnie met en œuvre des programmes d'immobilisations de base afin de remplacer ou de moderniser les actifs de l'infrastructure ferroviaire, qui sont capitalisés s'ils répondent aux critères de capitalisation.

De plus, dans le cas de la voie et du chemin de roulement, les dépenses en immobilisations qui correspondent à un niveau minimal d'activité, tel que défini par la Compagnie, sont également capitalisées comme suit :

- *nivellement* : pose de plates-formes, de murs de soutènement et de dispositifs de drainage;
- *rail et matériel de voie connexe* : pose de rails d'au moins 39 pieds en continu;
- *traverses* : pose d'au moins cinq traverses par 39 pieds; et
- *ballast* : pose de 171 verges cubes de ballast par mille de voie.

En ce qui a trait aux actifs acquis, la Compagnie capitalise tous les coûts nécessaires à la préparation des actifs pour l'usage auquel ils sont destinés. Les dépenses liées aux actifs construits à l'interne comprennent les dépenses liées aux coûts directs des matières, de la main-d'œuvre et des services contractuels, ainsi que d'autres coûts répartis. Ces coûts répartis comprennent, mais sans s'y limiter, la supervision de

projets, les avantages sociaux, l'entretien du matériel utilisé dans le cadre de projets et les coûts des petits outils et des fournitures. Au besoin, la Compagnie examine et rajuste la répartition pour tenir compte des coûts réels engagés chaque année.

Pour les rails, la Compagnie capitalise les coûts de meulage des rails, opération qui consiste à restaurer et à améliorer le profil des rails ainsi qu'à éliminer les irrégularités des rails usagés afin de prolonger la durée de vie utile. La durée de vie utile des rails augmente légèrement avec chaque meulage et, par conséquent, les coûts engagés sont capitalisés puisque cette opération prolonge la durée de vie utile des rails au-delà de celle correspondant à leur état initial ou actuel, des tonnes brutes additionnelles pouvant être transportées sur les rails pendant le reste de leur vie utile.

En ce qui a trait aux actifs constitués de ballast, la Compagnie effectue également des travaux de dégarnissage de banquettes de ballast, qui consistent à enlever une partie ou la totalité du ballast qui s'est détérioré au cours de sa durée de vie utile et à le remplacer par du nouveau ballast. La pose de ballast dans le cadre d'un projet de dégarnissage d'une banquette de ballast est considérée comme l'ajout d'un nouvel actif et non pas comme la réparation ou l'entretien d'un actif existant. Par conséquent, la Compagnie capitalise les dépenses liées au dégarnissage de banquettes de ballast, puisqu'il s'agit de la mise hors service d'un actif existant et de son remplacement par un nouvel actif. Selon la méthode de comptabilité par classes homogènes d'immobilisations, le ballast détérioré est mis hors service à son coût historique.

Les coûts liés à la déconstruction et à l'enlèvement des actifs remplacés, appelés aux présentes coûts de démantèlement, se distinguent des coûts des actifs construits à l'interne selon la nature de l'activité connexe. Dans le cas des immobilisations de la catégorie Voie et chemin de roulement, les membres du personnel effectuent en même temps les travaux de démantèlement et de pose des nouveaux actifs de voie et de chemin de roulement, et par conséquent, la Compagnie effectue une estimation des coûts de main-d'œuvre et des autres coûts liés au démantèlement. La Compagnie détermine les coûts de démantèlement en se fondant sur une analyse des processus de pose de la voie et du chemin de roulement.

Les dépenses afférentes aux immobilisations de la Compagnie qui ne correspondent pas aux critères de capitalisation de la Compagnie sont passées en charges au moment où elles sont engagées. Dans le cas des immobilisations de la catégorie Voie et chemin de roulement, ces dépenses incluent, mais sans s'y limiter, le remplacement ponctuel de traverses et de rails, le remplacement de rails rompus, les inspections visuelles pour la détection de défauts de rails et la correction des défauts de voie mineurs, ainsi que d'autres travaux généraux d'entretien d'infrastructure de la voie.

Convention comptable relative à l'amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé qui comprend la réduction de valeur des actifs dépréciés. Le coût des immobilisations, y compris celles acquises en vertu de contrats de location-acquisition, déduction faite de la réduction de valeur des actifs dépréciés, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée estimative de leur vie utile, qui est mesurée en années, à l'exception de celle des rails et du ballast, dont la durée de vie utile est mesurée en millions de tonnes brutes. La Compagnie utilise la méthode d'amortissement par classes homogènes selon laquelle un taux combiné d'amortissement unique est appliqué à l'investissement brut dans une catégorie d'actifs similaires, en dépit de petites différences au niveau de la durée de vie utile ou la valeur de récupération des unités d'immobilisation individuelles au sein d'une même catégorie d'actifs. La Compagnie utilise approximativement 40 différentes catégories d'actifs amortissables.

Pour toutes les catégories d'actifs amortissables, le taux d'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des actifs. La détermination de la vraisemblance de la durée de vie utile estimative des immobilisations exige du jugement et repose sur l'information alors disponible, y compris des études périodiques sur l'amortissement réalisées par la Compagnie. Les immobilisations de la Compagnie aux États-Unis sont soumises à des études approfondies sur l'amortissement, conformément aux exigences du *Surface Transportation Board* (STB), et sont réalisées par des experts externes. Les études sur l'amortissement à l'égard des immobilisations canadiennes ne sont pas exigées en vertu de la réglementation, sont réalisées à l'interne, sur une base périodique, et visent des catégories d'actif particulières. Les changements de durée de vie utile des actifs et des taux combinés d'amortissement connexes sont appliqués de façon prospective.

La durée de vie utile des rails est fondée sur l'utilisation future prévue des rails dans leur état existant, laquelle est déterminée au moyen de recherche et d'essais effectués dans le secteur ferroviaire (selon les caractéristiques des rails, notamment le poids, la courbure et la composition métallurgique), en tenant compte de l'utilisation des rails à ce jour. Le taux combiné d'amortissement annuel des rails est déterminé en divisant le nombre estimatif annuel de tonnes brutes transportées sur les rails par la durée estimative de vie utile des rails, mesurée en millions de tonnes brutes. La Compagnie amortit le coût du meulage des rails sur le reste de la vie utile des rails, ce qui inclut le prolongement de la durée de vie utile attribuable au meulage des rails.

Étant donné la nature du chemin de fer et la composition des réseaux ferroviaires, qui sont constitués d'actifs à long terme homogènes, il n'est pas pratique de tenir des registres d'immobilisations spécifiques à leur unité de propriété la plus basse.

La mise hors service d'immobilisations se produit lors du remplacement d'un actif dans le cours normal des activités, de la vente d'un actif ou de l'abandon d'un tronçon de voie. En ce qui a trait aux mises hors service dans le cours normal des activités, la durée de vie de l'immobilisation mise hors service correspond généralement à une plage raisonnable de la durée de vie utile prévue, telle que déterminée par

les études sur l'amortissement, et, par conséquent, aucun gain ni aucune perte ne sont constatés en vertu de la méthode d'amortissement par classes homogènes. Le coût de l'actif est supprimé du compte d'actifs et l'écart entre le coût historique estimé et l'amortissement cumulé estimé (déduction faite des produits de récupération et des coûts de démantèlement), s'il y a lieu, est consigné comme un ajustement de l'amortissement cumulé, et aucun gain ni aucune perte ne sont constatés. Le coût historique estimé de l'actif mis hors service est estimé au moyen de facteurs ou d'indices de déflation ayant une corrélation étroite avec les immobilisations faisant partie des classes d'actifs combinés à l'âge estimatif de l'actif mis hors service déterminé en appliquant la méthode du premier entré, premier sorti, et ce coût historique est appliqué à la valeur de remplacement de l'actif.

Dans chaque étude sur l'amortissement, une estimation est faite de tout excédent ou toute insuffisance dans l'amortissement cumulé pour toutes les classes d'actifs correspondantes afin de s'assurer que les taux d'amortissement restent appropriés. Tout excédent ou toute insuffisance est amorti sur la durée de vie restante de la classe d'actifs.

En ce qui a trait à la mise hors service d'immobilisations amortissables qui n'a pas lieu dans le cours normal des activités, le coût historique, déduction faite des produits de récupération, est constaté comme un gain ou une perte dans les bénéfices. On considère qu'une mise hors service n'a pas eu lieu dans le cours normal des activités si celle-ci répond aux critères suivants : i) elle est inhabituelle; ii) elle est d'un montant considérable; et iii) elle présente des variations considérables par rapport au modèle de mise hors service établi lors des études sur l'amortissement. Dans le cas de la vente de terrains ou la cession d'immobilisations qui ne font pas partie des activités ferroviaires, un gain ou une perte est constaté au poste Autres produits.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont principalement constitués des contrats et des relations avec les clients pris en charge dans le cadre d'acquisitions antérieures. Cet actif est amorti selon la méthode linéaire sur une durée de 40 à 50 ans.

La Compagnie examine la valeur comptable des actifs incorporels détenus et utilisés lorsqu'il apparaît, au vu des circonstances ou de l'évolution de la situation, qu'il se pourrait qu'on ne puisse récupérer cette valeur comptable sur la base des flux monétaires futurs non actualisés. Au terme de cet examen, les actifs identifiés comme ayant perdu de leur valeur sont inscrits au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur.

Programme de titrisation des débiteurs

Selon la structure de son programme de titrisation des débiteurs, la Compagnie comptabilise le produit reçu comme des emprunts avec nantissement.

Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite est déterminé selon des méthodes actuarielles. Le coût (bénéfice) net des prestations comprend le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par le personnel au cours de l'exercice, qui est constaté dans les charges d'exploitation au poste Main d'œuvre et avantages sociaux. Le coût (bénéfice) net des prestations inclut également les éléments ci-dessous, qui sont constatés au poste Autres éléments du produit net des prestations (coût) :

- les intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite;
- le rendement à long terme prévu de l'actif des caisses de retraite;
- l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés et des modifications sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite; et
- l'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % du solde, au début de l'exercice, des obligations projetées au titre des prestations ou de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite.

La capitalisation des régimes s'effectue par des cotisations fixées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations projetées.

Avantages complémentaires de retraite

La Compagnie provisionne les coûts des avantages complémentaires de retraite, autres que les régimes de retraite, selon des méthodes actuarielles. Ces avantages, qui sont financés à mesure de leur exigibilité, englobent les programmes d'assurance-vie, les prestations au titre des soins de santé et, pour un groupe fermé d'employés, les facilités de transport gratuit par train.

La Compagnie amortit les gains et les pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant au régime.

Rémunération à base d'actions

En ce qui concerne les octrois réglés en titres de capitaux propres, la charge liée à la rémunération à base d'actions est constatée sur la durée de service exigée en fonction de la juste valeur des octrois à la date de l'octroi. La juste valeur à la date des octrois d'unités d'actions liées au rendement (UALR) est fonction du type d'octroi d'UALR. La juste valeur à la date des octrois d'UALR-RCI est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis qui prend en compte une condition de prix minimum de l'action et la juste valeur à la date des octrois d'UALR-RTA est déterminée à l'aide du modèle de simulation de Monte Carlo. La juste valeur à la date des octrois d'unités d'actions différées (UAD) réglés en titres de capitaux propres est établie selon le cours des actions à la date de l'octroi. La juste valeur à la date des octrois d'options d'achat d'actions est calculée au moyen du modèle Black-Scholes de fixation des prix de l'option. Pour les octrois donnant lieu à un règlement en espèces, la charge liée à la rémunération à base d'actions est constatée sur la durée de service exigée en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de chaque période. La juste valeur des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en espèces est déterminée au moyen de leur valeur intrinsèque.

Blessures corporelles et autres réclamations

Au Canada, la Compagnie comptabilise les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel selon des estimations actuarielles actualisées du coût ultime découlant de telles blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers. Aux États-Unis, la Compagnie enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, les dommages aux biens et les maladies professionnelles, établie sur la base d'estimations actuarielles non actualisées de leurs coûts définitifs. Pour tout autre litige au Canada et aux États-Unis, la Compagnie maintient des provisions et les révisé régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

Dépenses environnementales

Les dépenses environnementales liées aux activités courantes, ou découlant d'une situation existante causée par des activités antérieures, sont passées en charges au moment où elles sont engagées. Les dépenses environnementales qui procurent des avantages futurs sont capitalisées. Un passif à l'égard de l'environnement est comptabilisé lorsque des évaluations environnementales sont effectuées, lorsque des mesures correctives sont probables et lorsque les coûts peuvent raisonnablement être estimés, en fonction d'un plan d'action précis pour ce qui est de la technologie à employer et de l'ampleur des travaux nécessaires. La Compagnie enregistre une provision pour la quote-part qui lui est assignable dans le passif en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les recouvrements de frais de mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable.

Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés ni admissibles comme couvertures sont comptabilisées au poste Bénéfice net de la période en cours.

2 – Recommandations comptables récentes

Durant l'exercice considéré, la Compagnie a adopté les récentes mises à jour *Accounting Standards Update* (ASU) ci-dessous qui ont été publiées par le FASB :

ASU 2017-07 Compensation - Retirement Benefits (Topic 715): Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost

Cette norme exige que les employeurs qui offrent des régimes de retraite à prestations déterminées et (ou) d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite présentent l'élément Coût des prestations au titre des services rendus au même poste ou aux mêmes postes que les autres charges de rémunération. Dans les états des résultats, les autres composantes du coût net des prestations au titre des régimes doivent être présentées séparément de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus et ne pas être intégrées au total partiel du bénéfice d'exploitation. Selon la nouvelle norme, seul l'élément Coût des prestations au titre des services rendus peut faire l'objet d'une comptabilisation à l'actif. La norme doit être appliquée de façon rétrospective en ce qui concerne la présentation de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus et des autres éléments du coût net des prestations dans les états des résultats, et de façon prospective pour la comptabilisation à l'actif de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus du coût net des prestations.

La Compagnie a adopté cette norme au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, les composantes des coûts des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite autres que les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période ne figurent plus dans le Bénéfice d'exploitation et font l'objet d'une rubrique distincte intitulée Autres éléments du produit net des prestations dans les États consolidés des résultats de la Compagnie.

En raison de l'entrée en vigueur de cette norme, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, le bénéfice d'exploitation a diminué de 302 M\$ (2017 - 315 M\$; 2016 - 280 M\$), et une augmentation correspondante a figuré à la nouvelle rubrique sous Bénéfice d'exploitation sans que cela ait d'incidence sur le bénéfice net. La nouvelle norme autorisant la comptabilisation à l'actif de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus seulement n'a pas eu d'incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

ASU 2016-01 *Financial Instruments - Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities*

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation des instruments financiers et l'information à fournir. En vertu de la norme, les placements en titres de capitaux propres, sauf ceux qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation ou ceux qui entraînent la consolidation de l'entité détenue, doivent être évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du bénéfice net. Cependant, lorsque la juste valeur ne peut pas être facilement déterminée, une entité peut évaluer les placements en titres de capitaux propres au coût moins la dépréciation, s'il y a lieu, plus ou moins les changements résultant des variations observables des cours lors de transactions normales visant des placements identiques ou similaires du même émetteur. L'application de la norme doit se faire de façon prospective au moyen d'un ajustement de l'effet cumulatif au bilan au début de l'année de l'adoption.

La Compagnie a adopté cette norme de façon prospective au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En raison de l'application de cette norme, la Compagnie a décidé d'évaluer tous les placements en titres de capitaux propres existants dont la juste valeur ne peut être facilement déterminée, autres que ceux qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation ou ceux qui entraînent la consolidation, au coût moins la dépréciation, s'il y a lieu, plus ou moins les changements résultant des variations observables des cours lors de transactions normales visant des placements identiques ou similaires du même émetteur. L'adoption de cette norme n'a pas eu une incidence importante sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

ASU 2014-09 *Revenue from Contracts with Customers and related amendments (Topic 606)*

Cette norme exige que l'entité comptabilise les produits lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service promis est transféré au client pour un montant qui reflète le montant de contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Des informations supplémentaires doivent être fournies afin d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la nature, le montant, la date de comptabilisation et le niveau d'incertitude lié aux produits et aux flux de trésorerie découlant de contrats que l'entité détient. La norme permet le recours à la méthode de transition soit rétrospective, soit rétrospective modifiée.

La Compagnie a adopté cette norme au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 en recourant à la méthode de transition rétrospective modifiée appliquée à tous ses contrats qui n'étaient pas terminés au 1^{er} janvier 2018. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les États financiers consolidés de la Compagnie, autres que les nouvelles obligations de divulgation. Voir la *Note 1, Énoncé des conventions comptables importantes* et la *Note 3, Produits d'exploitation* pour de plus amples renseignements.

ASU 2018-02 *Income Statement - Reporting Comprehensive Income (Topic 220): Reclassification of Certain Tax Effects from Accumulated Other Comprehensive Income*

Cette norme permet aux entités de reclasser les effets d'impôt bloqué résultant de la *Tax Cuts and Jobs Act* (la « réforme fiscale américaine ») des autres éléments du bénéfice global aux bénéfices non répartis. La norme exige aussi que certaines informations soient fournies sur les effets d'impôt bloqué, ainsi qu'une description des méthodes comptables appliquées pour exclure ces effets des autres éléments du bénéfice global. L'application de la norme peut se faire de façon prospective, c'est-à-dire au début de la période d'adoption, ou de façon rétroactive pour chaque période (ou périodes) durant laquelle l'effet de la modification du taux fédéral d'impôt sur les sociétés aux États-Unis en raison de la réforme fiscale américaine est constaté.

La Compagnie a adopté les modifications de cette norme au cours du quatrième trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. La Compagnie a choisi de ne pas reclasser les effets d'impôt résultant de la réforme fiscale américaine de l'Autre perte globale cumulée aux Bénéfices non répartis. L'adoption de cette norme n'a pas eu une incidence importante sur les États financiers consolidés de la Compagnie, autres que les nouvelles obligations de divulgation. Voir la *Note 16, Autre perte globale cumulée* pour de plus amples renseignements.

La récente mise à jour ASU ci-dessous, qui a été publiée par le FASB, a une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2018 et n'a pas été adoptée par la Compagnie.

ASU 2016-02 *Leases and related amendments (Topic 842)*

Cette norme exige que les preneurs comptabilisent un actif au titre de droits d'utilisation et un passif lié aux contrats de location dans le bilan pour toutes les locations de plus de douze mois et exige la divulgation de données quantitatives et qualitatives supplémentaires. En vertu de la nouvelle norme, le modèle de comptabilisation par le bailleur demeure essentiellement inchangé. La norme doit être appliquée au moyen de la méthode rétrospective modifiée. Les entités peuvent choisir d'appliquer la norme pour chaque période antérieure présentée avec un ajustement de l'effet cumulatif aux bénéfices non répartis comptabilisés au début de la première période présentée, ou de l'appliquer avec un ajustement de l'effet cumulatif aux bénéfices non répartis comptabilisés au début de la période d'adoption. La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles et intermédiaires débutant après le 15 décembre 2018.

La norme aura une incidence considérable sur les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location classés actuellement comme contrats de location-exploitation d'une durée de plus de douze mois. La Compagnie a déterminé tous les accords qui contiennent un contrat de location et a rassemblé les données nécessaires pour calculer l'incidence estimative de la transition. La Compagnie a mis en place un nouveau système de gestion des contrats de location et a apporté les changements nécessaires aux processus et aux contrôles internes afin de satisfaire aux obligations d'information et de divulgation de cette norme.

La nouvelle norme offre plusieurs mesures de simplification et choix de méthodes comptables pour la transition. La Compagnie ne choisira pas l'ensemble de trois mesures de simplification qui lui permet de ne pas réévaluer les conclusions antérieures sur la détermination et le classement des contrats de location et sur les coûts initiaux directs. La Compagnie choisira :

- la mesure de simplification liée aux connaissances a posteriori permettant de réévaluer la durée des contrats de location et la probabilité qu'une option d'achat soit exercée;
- la mesure de simplification liée aux contrats de servitude permettant de ne pas évaluer les contrats de servitude qui n'ont pas été comptabilisés antérieurement à titre de contrats de location en vertu du *Topic 840*;
- l'exemption liée aux contrats de location à court terme pour toutes les catégories d'actifs qui permet aux entités de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs liés aux contrats de location dans le bilan;
- la mesure de simplification qui permet de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives pour la catégorie d'actifs des wagons.

La Compagnie adoptera les exigences de la norme ASU le 1^{er} janvier 2019, en appliquant la méthode rétrospective modifiée avec un ajustement de l'effet cumulatif aux Bénéfices non répartis comptabilisés le 1^{er} janvier 2019, sans retraitement de l'information financière pour les périodes comparatives. Au 1^{er} janvier 2019, l'ajustement de l'effet cumulatif requis pour l'adoption de la nouvelle norme fera augmenter le solde des Bénéfices non répartis d'environ 30 M\$. Lors de la première application, l'ajustement lié à la transition pour la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location dans les Bilans consolidés de la Compagnie se chiffrera à environ 750 M\$ pour les contrats d'une durée de plus de douze mois.

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées lors de périodes commençant le ou après le 1^{er} janvier 2019 ont été évaluées par la Compagnie et n'auront pas une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

3 – Produits d'exploitation

Le tableau suivant présente des informations ventilées concernant les produits d'exploitation :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Produits marchandises ferroviaires				
Produits pétroliers et chimiques		2 660 \$	2 208 \$	2 174 \$
Métaux et minéraux		1 689	1 523	1 218
Produits forestiers		1 886	1 788	1 797
Charbon		661	535	434
Produits céréaliers et engrais		2 357	2 214	2 098
Intermodal		3 465	3 200	2 846
Véhicules automobiles		830	825	759
<i>Total – Produits marchandises ferroviaires</i>		13 548 \$	12 293 \$	11 326 \$
Autres produits d'exploitation		773	748	711
<i>Total – Produits d'exploitation</i> ^{1) 2)}		14 321 \$	13 041 \$	12 037 \$

1) Au 31 décembre 2018, la Compagnie avait des obligations de prestation restantes de 94 M\$ liées aux marchandises en transit, pour lesquelles les produits d'exploitation devraient être constatés à la prochaine période.

2) Voir la Note 19, *Information sectorielle*, pour obtenir la ventilation des produits d'exploitation par zone géographique.

4 – Autres produits

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Gain sur la cession d'immobilisations		338 \$	— \$	76 \$
Gain sur la cession de terrains		27	22	17
Autres ¹⁾		11	(10)	2
Total – Autres produits		376 \$	12 \$	95 \$

1) Comprend les gains et les pertes de change relativement à des contrats de change à terme et la réévaluation d'autres actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères. Voir la Note 18, Instruments financiers, pour de plus amples renseignements.

Cession d'immobilisations

2018

Guelph

Le 15 novembre 2018, la Compagnie a comptabilisé un gain de 79 M\$ (70 M\$ après impôts) dans le poste Autres produits lors du transfert du contrôle d'un tronçon de sa subdivision de Guelph, qui s'étend entre Georgetown et Kitchener, en Ontario, ainsi que de la voie et du chemin de roulement, et certaines ententes visant les voyageurs (le « Guelph »). Le gain constaté en 2018 avait été précédemment reporté dans le cadre d'une transaction conclue en 2014 lors de laquelle la Compagnie n'avait pas transféré le contrôle.

Embranchements Doney et Saint-François

Le 5 septembre 2018, la Compagnie a conclu la vente d'une propriété située à Montréal, au Québec (les « embranchements Doney et Saint-François ») pour un produit en espèces de 40 M\$. La transaction a donné lieu à un gain de 36 M\$ (32 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits à cette date.

Bail ferroviaire de la gare Centrale

Le 9 avril 2018, la Compagnie a conclu le transfert de son contrat de location-acquisition des installations affectées aux services ferroviaires voyageurs à Montréal, au Québec, et des intérêts qu'elle détient dans des ententes d'exploitation ferroviaire connexes (le « bail ferroviaire de la gare Centrale ») pour un produit en espèces de 115 M\$. La transaction a donné lieu à un gain de 184 M\$ (156 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits à cette date. Le gain tient compte de l'écart entre la valeur comptable nette de l'actif et le produit en espèces, de l'extinction de l'obligation du contrat de location-acquisition, ainsi que de la comptabilisation d'un gain précédemment reporté d'une opération de cession-bail.

Voie industrielle de Calgary

Le 6 avril 2018, la Compagnie a conclu la vente d'un terrain situé à Calgary, en Alberta, à l'exclusion de la voie et du chemin de roulement (la « voie industrielle de Calgary »), pour un produit en espèces de 39 M\$. La transaction a donné lieu à un gain de 39 M\$ (34 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits à cette date.

2016

Viaduc du Sud

Le 1^{er} décembre 2016, la Compagnie a conclu la vente d'une voie menant à la gare Centrale de Montréal, ainsi que de la voie et du chemin de roulement (collectivement le « Viaduc du Sud »), pour un produit en espèces de 85 M\$ avant les coûts de transaction. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 76 M\$ (66 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits à cette date.

5 – Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif consolidé de la Compagnie diffère du taux d'imposition canadien, ou national, fédéral prévu par la loi. Le taux d'imposition effectif fluctue en raison d'éléments récurrents dans les juridictions fiscales provinciales, fédérales et étatiques américaines ou les autres juridictions fiscales étrangères, comme les taux d'imposition et la proportion du bénéfice réalisée dans ces juridictions. Le taux d'imposition effectif fluctue aussi en raison d'éléments ponctuels, comme l'adoption de taux d'impôt et des taux d'impôt sur les sociétés réduits sur les dispositions d'immobilisations, susceptibles de se produire au cours d'un exercice donné.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (la « réforme fiscale américaine »). La réforme fiscale américaine réduit de 35 % à 21 % le taux fédéral d'impôt sur les sociétés aux États-Unis à compter du 1^{er} janvier 2018. La réforme fiscale américaine permet aussi la comptabilisation immédiate des dépenses en capital des nouveaux investissements dans certains actifs amortissables admissibles mis en place après le 27 septembre 2017, mesure qui sera progressivement éliminée à compter de 2023. Par suite de la réforme fiscale américaine, les impôts reportés créditeurs nets de la Compagnie ont diminué de 1 764 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

La réforme fiscale américaine a introduit d'autres changements importants aux lois de l'impôt sur les sociétés aux États-Unis qui pourraient avoir une incidence importante sur le CN dans les prochaines années, notamment l'instauration d'une nouvelle taxe soit la *Base Erosion Anti-abuse Tax* (BEAT) qui assujettit à des taxes supplémentaires certains paiements faits par des sociétés américaines au profit d'entités étrangères qui leur sont liées et la mise en place de limites visant la déduction des intérêts débiteurs nets engagés par les sociétés américaines. Depuis l'adoption de la réforme fiscale américaine, les autorités américaines ont publié divers projets de règlement et des directives préliminaires sur l'interprétation de ses dispositions. Ces interprétations ont été prises en compte et n'ont pas affecté le calcul de la provision pour les impôts et des paiements d'impôts de l'exercice en cours de la Compagnie. Toutefois, la réforme fiscale américaine et les règlements proposés devraient avoir une incidence sur la provision pour les impôts sur les bénéfices et sur les paiements d'impôts de la Compagnie pour les prochaines années.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Taux d'imposition statutaire fédéral canadien		15 %	15 %	15 %
Charge d'impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition statutaire fédéral canadien		852 \$	763 \$	739 \$
Charge (recouvrement) d'impôts attribuables aux éléments suivants :				
Impôts provincial et étranger sur les bénéfices ¹⁾		535	536	532
Rajustements d'impôts reportés par suite de l'adoption de taux ²⁾		—	(1 706)	7
Gain sur les cessions ³⁾		(51)	(3)	(12)
Autres ⁴⁾		18	15	21
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices		1 354 \$	(395) \$	1 287 \$
Paiements nets au titre des impôts sur les bénéfices		776 \$	712 \$	653 \$

1) Comprend principalement l'incidence des impôts provinciaux au Canada et les impôts fédéral et étatiques aux États-Unis.

2) Comprend la charge nette (recouvrement net) d'impôts sur les bénéfices résultant de l'adoption de lois sur l'impôt sur les sociétés ou de taux d'impôt sur les sociétés provinciaux, étatiques et fédéral aux États-Unis.

3) Se rapporte aux écarts permanents découlant des taux d'imposition plus bas au titre des gains en capital pour le gain sur la cession d'immobilisations de la Compagnie au Canada.

4) Comprend les rajustements concernant la résolution de questions relatives aux impôts sur les bénéfices d'exercices antérieurs, incluant des avantages fiscaux nets constatés et autres éléments.

Le tableau suivant présente de l'information concernant les impôts sur les bénéfices nationaux et étrangers :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices				
National		4 400 \$	3 964 \$	3 726 \$
Étranger		1 282	1 125	1 201
Total – Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		5 682 \$	5 089 \$	4 927 \$
Charge d'impôts sur les bénéfices exigibles				
National		818 \$	758 \$	568 \$
Étranger		9	42	15
Total – Charge d'impôts sur les bénéfices exigibles		827 \$	800 \$	583 \$
Charge (recouvrement) d'impôts reportés				
National		419 \$	349 \$	450 \$
Étranger		108	(1 544)	254
Total – Charge (recouvrement) d'impôts reportés		527 \$	(1 195) \$	704 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau suivant présente les éléments importants des impôts reportés débiteurs et créditeurs :

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2018	2017
Impôts reportés débiteurs			
Passif relatif aux régimes de retraite		128 \$	121 \$
Passif à l'égard de blessures corporelles et de réclamations en justice		70	50
Réserves pour la rémunération ²⁾		74	75
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite		65	70
Pertes de change non matérialisées		50	—
Pertes d'exploitation nettes et crédits d'impôts reportés en avant ¹⁾		20	32
Autres ²⁾		61	126
<i>Total – Impôts reportés débiteurs</i>		468 \$	474 \$
Impôts reportés créditeurs			
Immobilisations		7 672 \$	6 975 \$
Actif relatif aux régimes de retraite		120	268
Gains de change non matérialisés		—	34
Autres ²⁾		156	150
<i>Total – Impôts reportés créditeurs</i>		7 948 \$	7 427 \$
<i>Montant total net des impôts reportés créditeurs</i>		7 480 \$	6 953 \$
Montant total net des impôts reportés créditeurs			
National		3 808 \$	3 677 \$
Étranger		3 672	3 276
<i>Montant total net des impôts reportés créditeurs</i>		7 480 \$	6 953 \$

1) Les pertes d'exploitation nettes et les crédits d'impôts reportés en avant viendront à échéance entre 2019 et 2036.

2) Certains montants de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 2018.

Sur une base annuelle, la Compagnie évalue la nécessité d'établir une provision pour moins-value relative à ses impôts reportés débiteurs et, si la Compagnie juge qu'il est plus probable qu'improbable que ses impôts reportés débiteurs ne seront pas matérialisés, une provision pour moins-value est inscrite. La matérialisation ultime des impôts reportés débiteurs dépend de la génération de revenus imposables futurs, du caractère nécessaire, au cours des périodes durant lesquelles ces écarts temporaires sont déductibles. Pour faire cette évaluation, la direction tient compte des renversements prévus des impôts reportés créditeurs, de l'existence de périodes permettant de reporter en arrière ou en avant et des revenus imposables futurs projetés. Au 31 décembre 2018, pour que la totalité des impôts reportés débiteurs se matérialise entièrement, la Compagnie devra générer des revenus imposables futurs d'environ 1,8 G\$ et, étant donné le niveau historique de ses revenus imposables, les projections de revenus imposables futurs du caractère nécessaire au cours des périodes durant lesquelles les impôts reportés débiteurs seront déductibles et la résorption des écarts temporaires imposables, la direction est d'avis, à la suite d'une évaluation de la conjoncture économique actuelle, qu'il est plus probable qu'improbable que la Compagnie réalisera les avantages liés à ces écarts déductibles. Au 31 décembre 2018, la Compagnie n'a pas constaté d'impôts reportés débiteurs de 217 M\$ (2017 – 269 M\$) pour la perte de change non réalisée afférente à son investissement net dans des filiales aux États-Unis inscrite au poste Autre perte globale cumulée, car la Compagnie ne prévoit pas que cet écart temporaire se résorbe dans un avenir prévisible.

Le tableau suivant présente le rapprochement des avantages fiscaux non constatés relativement aux positions fiscales nationales et étrangères de la Compagnie :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Avantages fiscaux non constatés bruts au début de l'exercice		74 \$	61 \$	27 \$
<i>Augmentations aux titres suivants :</i>				
Positions fiscales relatives à l'exercice courant		12	13	16
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs		2	2	24
<i>Diminutions aux titres suivants :</i>				
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs		(13)	—	—
Règlements		(1)	(1)	(2)
Expiration de la prescription applicable		—	(1)	(4)
<i>Avantages fiscaux non constatés bruts à la fin de l'exercice</i>		74 \$	74 \$	61 \$
Rajustements pour tenir compte de conventions fiscales et autres accords		(5)	(5)	(7)
<i>Avantages fiscaux non constatés nets à la fin de l'exercice</i>		69 \$	69 \$	54 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2018, le montant total des avantages fiscaux non constatés bruts s'est établi à 74 M\$, avant la prise en compte des conventions fiscales et autres accords intervenus entre les autorités fiscales. Au 31 décembre 2018, le montant des avantages fiscaux non constatés nets s'élevait à 69 M\$. S'ils étaient constatés, 18 M\$ des avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2018 auraient une incidence sur le taux d'imposition effectif. La Compagnie estime qu'il est raisonnablement possible qu'un montant d'environ 4 M\$ des avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2018, lié à diverses questions fiscales fédérales, étatiques et provinciales, chacune étant négligeable, pourrait être comptabilisé au cours des douze prochains mois, par suite de règlements et de l'expiration de la prescription applicable.

La Compagnie comptabilise les intérêts et pénalités courus relativement aux avantages fiscaux non constatés bruts au poste Charge d'impôts sur les bénéfices dans les États consolidés des résultats de la Compagnie. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Compagnie a comptabilisé un montant d'environ 3 M\$ (2017 – 3 M\$; 2016 – 2 M\$) au titre des intérêts et des pénalités courus. Au 31 décembre 2018, les intérêts et pénalités courus de la Compagnie se chiffraient à environ 10 M\$ (2017 – 7 M\$).

Au Canada, les déclarations de revenus fédérales et provinciales produites par la Compagnie pour les exercices 2014 à 2017 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. Un examen des déclarations de revenus fédérales produites par la Compagnie pour les exercices 2014 et 2015 est en cours et devrait être complété en 2019. Aux États-Unis, les déclarations de revenus fédérales produites pour les exercices 2015 à 2017 ainsi que les déclarations de revenus étatiques produites pour les exercices 2014 à 2017 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. Au cours de l'exercice, la Compagnie a réglé certaines vérifications fiscales d'État qui ont donné lieu à la constatation d'avantages fiscaux. L'examen des déclarations de revenus fédérales américaines produites par la Compagnie pour l'exercice 2015 ainsi que des examens de certaines déclarations de revenus étatiques sont présentement effectués. La Compagnie ne prévoit pas que les résolutions définitives de ces questions auront des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

6 – Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Bénéfice net		4 328 \$	5 484 \$	3 640 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		734,5	753,6	776,0
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions		3,2	3,7	3,2
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution</i>		737,7	757,3	779,2
Bénéfice de base par action		5,89 \$	7,28 \$	4,69 \$
Bénéfice dilué par action		5,87 \$	7,24 \$	4,67 \$
Unités non incluses dans le calcul, car leur inclusion n'aurait pas eu un effet dilutif				
Options d'achat d'actions		0,6	0,4	1,2
Unités d'actions liées au rendement		0,3	0,1	0,2

7 – Débiteurs

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2018	2017
Transport de marchandises		974 \$	828 \$
Autres		221	172
<i>Débiteurs bruts</i>		1 195	1 000
Provision pour créances douteuses		(26)	(16)
<i>Débiteurs nets</i>		1 169 \$	984 \$

8 – Immobilisations

En millions	31 décembre 2018				31 décembre 2017		
	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût	Amortissement cumulé	Net
Immobilisations y compris les contrats de location-acquisition							
Voie et chemin de roulement ¹⁾	2 %	38 352 \$	8 276 \$	30 076 \$	35 268 \$	7 924 \$	27 344 \$
Matériel roulant	5 %	6 883	2 842	4 041	6 378	2 629	3 749
Immeubles	2 %	1 924	668	1 256	1 864	678	1 186
Informatique ²⁾	9 %	1 795	686	1 109	1 408	644	764
Autres	5 %	2 124	833	1 291	1 951	805	1 146
<i>Total des immobilisations y compris les contrats de location-acquisition</i>		51 078 \$	13 305 \$	37 773 \$	46 869 \$	12 680 \$	34 189 \$
Contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations							
Voie et chemin de roulement ³⁾		406 \$	80 \$	326 \$	415 \$	75 \$	340 \$
Matériel roulant		—	—	—	5	—	5
Immeubles		27	9	18	109	30	79
Autres		92	18	74	118	15	103
<i>Total des contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations</i>		525 \$	107 \$	418 \$	647 \$	120 \$	527 \$

1) Comprend 2 455 M\$ de terrains au 31 décembre 2018 (2017 – 2 314 M\$).

2) La Compagnie a capitalisé 283 M\$ au titre du coût de développement de logiciels et de licences connexes à l'interne en 2018 (2017 – 168 M\$).

3) Comprend un montant de 107 M\$ au titre d'accès aux emprises au 31 décembre 2018 (2017 – 108 M\$).

9 – Actif incorporel et autres actifs

En millions	31 décembre	2018	2017
Actif incorporel		73 \$	62 \$
Placements ¹⁾		70	73
Charges reportées		61	61
Débiteurs à long terme		26	26
Autres éléments d'actif à long terme		37	34
<i>Total – Actif incorporel et autres actifs</i>		267 \$	256 \$

1) Au 31 décembre 2018, la Compagnie détenait 54 M\$ (2017 – 58 M\$) de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et 16 M\$ (2017 – 15 M\$) de placements pour lesquels la juste valeur ne peut pas être facilement déterminée au coût moins la dépréciation, plus ou moins les changements dans les prix observables.

10 – Crédoeurs et autres

En millions	31 décembre	2018	2017
Comptes fournisseurs		982 \$	738 \$
Charges salariales à payer		436	388
Charges courues		232	144
Impôts sur les bénéfices et autres taxes		205	201
Intérêts courus		142	126
Passif à l'égard de blessures corporelles et autres réclamations (Note 17)		97	65
Provisions à l'égard de l'environnement (Note 17)		39	57
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite (Note 13)		17	17
Autres		166	167
<i>Total – Crédoeurs et autres</i>		2 316 \$	1 903 \$

11 – Dette

<i>En millions</i>	Échéance	Montant libellé en dollars US	<i>31 décembre</i>	2018	2017
Billets et débetures ¹⁾					
Canadien National :					
5,55 %	10 ans, billets ²⁾	15 mai 2018	325 \$ US	— \$	409 \$
6,80 %	20 ans, billets ²⁾	15 juil. 2018	200 \$ US	—	251
5,55 %	10 ans, billets ²⁾	1 ^{er} mars 2019 ³⁾	550 \$ US	—	692
2,40 %	2 ans, billets ²⁾	3 févr. 2020	300 \$ US	409	—
2,75 %	7 ans, billets ²⁾	18 févr. 2021		250	250
2,85 %	10 ans, billets ²⁾	15 déc. 2021	400 \$ US	546	503
2,25 %	10 ans, billets ²⁾	15 nov. 2022	250 \$ US	341	314
7,63 %	30 ans, débetures	15 mai 2023	150 \$ US	205	189
2,95 %	10 ans, billets ²⁾	21 nov. 2024	350 \$ US	477	440
2,80 %	10 ans, billets ²⁾	22 sept. 2025		350	350
2,75 %	10 ans, billets ²⁾	1 ^{er} mars 2026	500 \$ US	682	629
6,90 %	30 ans, billets ²⁾	15 juil. 2028	475 \$ US	648	597
3,20 %	10 ans, billets ²⁾	31 juil. 2028		350	—
7,38 %	30 ans, débetures ²⁾	15 oct. 2031	200 \$ US	273	251
6,25 %	30 ans, billets ²⁾	1 ^{er} août 2034	500 \$ US	682	629
6,20 %	30 ans, billets ²⁾	1 ^{er} juin 2036	450 \$ US	614	566
6,71 %	<i>Puttable Reset Securities PURSSM 2)</i>	15 juil. 2036	250 \$ US	341	314
6,38 %	30 ans, débetures ²⁾	15 nov. 2037	300 \$ US	409	377
3,50 %	30 ans, billets ²⁾	15 nov. 2042	250 \$ US	341	314
4,50 %	30 ans, billets ²⁾	7 nov. 2043	250 \$ US	341	314
3,95 %	30 ans, billets ²⁾	22 sept. 2045		400	400
3,20 %	30 ans, billets ²⁾	2 août 2046	650 \$ US	886	817
3,60 %	30 ans, billets ²⁾	1 ^{er} août 2047		500	500
3,65 %	30 ans, billets ²⁾	3 févr. 2048	600 \$ US	818	—
3,60 %	30 ans, billets ²⁾	31 juil. 2048		450	—
4,45 %	30 ans, billets ²⁾	20 janv. 2049	650 \$ US	886	—
4,00 %	50 ans, billets ²⁾	22 sept. 2065		100	100
Illinois Central :					
7,70 %	100 ans, débetures	15 sept. 2096	125 \$ US	170	157
BC Rail :					
	90 ans, billets subordonnés ne portant pas intérêt ⁴⁾	14 juil. 2094		842	842
Total des billets et débetures				12 311 \$	10 205 \$
Autres					
Papier commercial				1 175	955
Titrisation des débiteurs				—	421
Obligations découlant de contrats de location-acquisition				29	158
Total – Dette brute				13 515	11 739
Escompte net non amorti et coûts liés à l'émission de titres de créance ⁴⁾				(946)	(911)
Total – Dette ⁵⁾				12 569	10 828
Moins : Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an				1 184	2 080
Total – Dette à long terme				11 385 \$	8 748 \$

1) Les billets et les débetures de la Compagnie ne sont pas garantis.

2) Les titres de créance à taux fixe sont rachetables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Compagnie, à la valeur nominale ou à un prix fixé selon une formule tenant compte des taux d'intérêt en vigueur au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants.

3) Le 30 août 2018, la Compagnie a remboursé ces billets en circulation échéant le 1^{er} mars 2019 d'un capital de 558 M\$ US (720 M\$), ce qui a donné lieu à une perte de 8 M\$ US (10 M\$) comptabilisée dans le poste Autres produits.

4) Au 31 décembre 2018, ces billets ont été enregistrés à titre de dette à escompte de 12 M\$ (2017 – 11 M\$), avec un taux d'intérêt implicite de 5,75 % (2017 – 5,75 %). L'escompte de 830 M\$ (2017 – 831 M\$) est inclus dans le poste Escompte net non amorti et coûts liés à l'émission de titres de créance.

5) Voir la Note 18, Instruments financiers, pour de l'information sur la juste valeur de la dette.

Facilité de crédit renouvelable

La Compagnie a une facilité de crédit renouvelable non garantie auprès d'un consortium de prêteurs, qui peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour ses programmes de papier commercial. Le 15 mars 2018, l'entente de facilité de crédit renouvelable de la Compagnie a été modifiée afin de prolonger la durée de la facilité de crédit d'une année et elle a été augmentée de 1,3 G\$ à 1,8 G\$, à compter du 5 mai 2018. La facilité de crédit modifiée de 1,8 G\$ est composée d'une tranche de 900 M\$ échéant le 5 mai 2021 et d'une tranche de 900 M\$ échéant le 5 mai 2023. La clause accordéon, qui prévoit une somme supplémentaire de 500 M\$ de crédit en vertu de la facilité, ainsi que l'option de prolonger la durée d'une année supplémentaire à chaque date anniversaire, sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs, demeure inchangée. L'entente de facilité de crédit comporte les dispositions habituelles qui sont essentiellement inchangées par la modification. La facilité de crédit permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt, dont le taux préférentiel au Canada, les taux des acceptations bancaires, le taux des fonds américains fédéraux en vigueur et le *London Interbank Offered Rate* (LIBOR), majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit pour les titres d'emprunt du CN. L'entente relative à la facilité de crédit comporte une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale et que la Compagnie respecte.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Compagnie n'avait aucun emprunt en circulation en vertu de sa facilité de crédit renouvelable, et aucun retrait n'a été effectué au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.

Papier commercial

La Compagnie a un programme de papier commercial au Canada et aux États-Unis. Ces deux programmes sont garantis par la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie. À compter du 5 mai 2018, le montant maximal total sur le principal de papier commercial qui pourrait être émis est passé de 1,3 G\$ à 1,8 G\$, ou à l'équivalent en dollars US, sur une base combinée. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les emprunts totaux sous forme de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 862 M\$ US (1 175 M\$) et à 760 M\$ US (955 M\$), respectivement, aux taux d'intérêt moyens pondérés de 2,47 % et de 1,36 %, respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

Le tableau suivant présente un résumé des flux de trésorerie liés aux émissions et aux remboursements de papier commercial :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours				
Émission de papier commercial		8 292 \$	4 539 \$	3 656 \$
Remboursement de papier commercial		(8 442)	(4 160)	(3 519)
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours</i>		(150) \$	379 \$	137 \$
Papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus				
Émission de papier commercial		1 135 \$	— \$	— \$
Remboursement de papier commercial		(886)	—	—
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus</i>		249	—	—
<i>Variation nette du papier commercial</i>		99 \$	379 \$	137 \$

Programme de titrisation des débiteurs

La Compagnie a une entente qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. Le 30 avril 2018, la Compagnie a prolongé de deux ans la durée de cette entente, soit jusqu'au 1^{er} février 2021.

Au 31 décembre 2018, les emprunts sous forme de titrisation des débiteurs de la Compagnie s'élevaient à néant \$. Au 31 décembre 2017, les emprunts sous forme de titrisation des débiteurs de la Compagnie s'élevaient à 421 M\$, composés de 320 M\$ au taux d'intérêt moyen pondéré de 1,43 % et de 80 M\$ US (101 M\$) au taux d'intérêt moyen pondéré de 2,10 %, garantis par et limités à 476 M\$ de débiteurs, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

Facilités de lettres de crédit bilatérales

La Compagnie a une série d'ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées. Le 15 mars 2018, la Compagnie a prolongé la durée des ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2021. Les ententes ont été conclues avec différentes banques relativement à l'obligation de la Compagnie de fournir des lettres de crédit dans le cours normal des affaires. En vertu des ententes, la Compagnie peut, de temps à autre, fournir des garanties, sous forme de trésorerie ou d'équivalents, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2018, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 410 M\$ (2017 – 394 M\$) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées sur un montant total disponible de 447 M\$ (2017 – 437 M\$) et de 137 M\$ (2017 – 136 M\$) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées. Au 31 décembre 2018, des montants de 408 M\$ (2017 – 400 M\$) et de 80 M\$ (2017 – 80 M\$) étaient donnés en garantie en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées, respectivement, et sont comptabilisés au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions.

Obligations de contrats de location-acquisition

En 2018, la Compagnie n'a conclu aucun contrat de location-acquisition. En 2017, la Compagnie a enregistré des actifs de 30 M\$ acquis par des contrats de location de matériel, pour lesquels un montant de dette correspondant a été inscrit. Au 31 décembre 2018, les obligations liées aux contrats de location-acquisition sont garanties par des immobilisations dont la valeur comptable nette était de 74 M\$ (2017 – 176 M\$). Les taux d'intérêt applicables aux contrats de location-acquisition varient entre 1,8 % et 4,3 %, et les dates d'échéance vont de 2019 à 2021. Au 31 décembre 2018, les intérêts implicites afférents à ces contrats se chiffraient à 1 M\$ (2017 – 83 M\$).

Échéances de la dette

Le tableau suivant présente les échéances de la dette existante au 31 décembre 2018, incluant les paiements aux fins des obligations découlant des contrats de location-acquisition, pour les cinq prochaines années et ultérieurement :

<i>En millions</i>	Contrats de location-acquisition	Dette ¹⁾	Total
2019 ²⁾	9 \$	1 175 \$	1 184 \$
2020	15	400	415
2021	5	787	792
2022	—	333	333
2023	—	197	197
2024 et ultérieurement	—	9 648	9 648
Total	29 \$	12 540 \$	12 569 \$

1) Présentée nette des escomptes non amortis et des coûts liés à l'émission de titres de créance.

2) Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an.

Montant de la dette libellée en dollars US

<i>En millions</i>	31 décembre	2018	2017
Billets et débiteures		6 650 \$ US	6 175 \$ US
Papier commercial		862	760
Titrisation des débiteurs		—	80
Obligations découlant de contrats de location-acquisition		21	46
Montant total en \$ US de la dette libellée en dollars US		7 533 \$ US	7 061 \$ US
Montant total en \$ CA de la dette libellée en dollars US		10 273 \$	8 876 \$

12 – Autres passifs et crédits reportés

<i>En millions</i>	31 décembre	2018	2017
Passif à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations (Note 17) ¹⁾		249 \$	234 \$
Provisions à l'égard de l'environnement (Note 17) ¹⁾		22	21
Passif relatif à la rémunération à base d'actions (Note 15)		19	26
Crédits reportés et autres		211	309
Total – Autres passifs et crédits reportés		501 \$	590 \$

1) Voir la Note 10, Crédoiteurs et autres pour la tranche à court terme correspondante.

13 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations. Sous réserve de certaines exigences minimales sur le plan des années de service et de l'âge, les cadres supérieurs et les membres de la haute direction sont également admissibles à des avantages complémentaires de retraite additionnels en vertu de l'allocation de retraite spéciale, du Régime supplémentaire de retraite à l'intention de la haute direction ou du Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction.

La Compagnie offre aussi des avantages complémentaires de retraite à certains employés, qui procurent de l'assurance-vie et des prestations au titre des soins de santé et, à un groupe fermé d'employés, des facilités de transport gratuit par train pendant la retraite. Ces avantages complémentaires de retraite sont financés à mesure de leur exigibilité. Les tableaux ci-après portent sur tous les régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie. Toutefois, sauf indication contraire, les descriptions ci-dessous portent exclusivement sur le régime de retraite principal de la Compagnie, à savoir le Régime de retraite du CN.

Description du Régime de retraite du CN

Le Régime de retraite du CN est un régime contributif à prestations déterminées qui couvre la majorité des membres du personnel du CN. La pension versée est surtout fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des derniers gains annuels ouvrant droit à pension et les membres du personnel sont, en règle générale, tenus d'y adhérer dès leur entrée en fonction. Les prestations de retraite sont indexées après la retraite au moyen d'un mécanisme de partage des gains (des pertes), sous réserve d'augmentations minimales garanties. Le fiduciaire des caisses fiduciaires de retraite de la Compagnie (qui comprend la Caisse fiduciaire de retraite du CN) est une société de fiducie indépendante. À titre de fiduciaire, celle-ci exerce certaines fonctions; elle doit notamment détenir les titres légaux de l'actif de la Caisse fiduciaire de retraite du CN et assurer le respect, par la Compagnie, en sa qualité d'administrateur, des dispositions du Régime de retraite du CN et de la législation qui s'y applique. La date de mesure utilisée par la Compagnie pour le Régime de retraite du CN est le 31 décembre.

Politique de capitalisation

Les cotisations des membres du personnel au Régime de retraite du CN sont déterminées selon les modalités du régime. Les cotisations patronales sont conformes aux dispositions législatives du gouvernement du Canada, la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, y compris aux modifications qui y sont apportées et à son règlement d'application, et ces cotisations respectent des seuils minimum et maximum déterminés selon les résultats d'évaluations actuarielles. Les évaluations actuarielles doivent généralement être effectuées tous les ans pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées canadiens ou lorsque le Bureau du surintendant des institutions financières le juge opportun. Ces évaluations actuarielles sont établies conformément aux exigences législatives et aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires pour l'évaluation des régimes de retraite. Des évaluations actuarielles doivent aussi être effectuées tous les ans pour les régimes de retraite à prestations déterminées admissibles aux États-Unis de la Compagnie.

Les évaluations actuarielles les plus récentes effectuées à des fins de capitalisation en date du 31 décembre 2017, que la Compagnie a déposées pour ses régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens, indiquaient un excédent de capitalisation d'environ 3,1 G\$ sur une base de continuité et un excédent de capitalisation d'environ 0,5 G\$ sur une base de solvabilité, calculés selon la moyenne triennale du ratio de liquidation hypothétique des régimes en vertu du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*. La législation fédérale sur les pensions exige que les déficits de capitalisation, s'il y a lieu, tels que calculés en vertu de la réglementation actuelle en matière de retraite, soient payés sur un certain nombre d'années. Il est aussi possible d'obtenir une lettre de crédit pour répondre aux exigences de paiements de solvabilité.

Les prochaines évaluations actuarielles de la Compagnie exigées à des fins de capitalisation en date du 31 décembre 2018 pour ses régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens seront effectuées en 2019. Ces évaluations actuarielles devraient indiquer un excédent de capitalisation d'environ 3,3 G\$ sur une base de continuité, tandis que l'on s'attend à ce qu'elles indiquent un excédent de capitalisation d'environ 0,5 G\$ sur une base de solvabilité. En se fondant sur les résultats anticipés de ces évaluations, la Compagnie prévoit verser en 2019 des cotisations en espèces totales d'environ 140 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite. Au 1^{er} février 2019, la Compagnie avait versé 71 M\$ à ses régimes de retraite à prestations déterminées pour 2019.

Actif des régimes

L'actif des divers régimes de retraite à prestations déterminées canadiens de la Compagnie est principalement détenu dans des caisses fiduciaires (les « Fiducies ») distinctes qui sont diversifiées selon la catégorie d'actif, le pays et la stratégie d'investissement. Chaque année, le Conseil d'administration du CN examine et confirme ou modifie l'Énoncé des politiques et procédures d'investissement (l'« EPPI »), qui comprend la cible de pondération à long terme de l'actif (la « Politique ») et les indices de référence connexes. La Politique est fondée sur une perspective à long terme de l'économie mondiale, sur l'évolution des obligations au titre des prestations des régimes, sur les prévisions de rendement des marchés pour chaque catégorie d'actif et sur l'état actuel des marchés des capitaux.

La Division des investissements du CN (le « Gestionnaire de fonds »), dont le mandat est d'investir et d'administrer l'actif des régimes, peut également proposer une stratégie d'investissement (la « Stratégie ») pouvant faire différer la pondération réelle de l'actif des régimes de la Politique en raison de l'évolution des risques et des occasions du marché. Le Comité du régime de retraite et d'investissement du Conseil d'administration (le « Comité ») compare régulièrement la pondération réelle des actifs des régimes avec celles de la Politique et de la Stratégie, et compare le rendement réel de l'actif des régimes de retraite de la Compagnie au rendement des indices de référence.

En 2018, la Politique et la pondération réelle de l'actif des régimes de retraite de la Compagnie, fondées sur la juste valeur s'établissent comme suit :

	Politique	Pondération réelle de l'actif des régimes	
		2018	2017
Encaisse et placements à court terme	3 %	3 %	4 %
Obligations et investissements hypothécaires	42 %	38 %	35 %
Placements en actions	40 %	33 %	37 %
Biens immobiliers	4 %	2 %	2 %
Investissements pétroliers et gaziers	7 %	6 %	6 %
Investissements d'infrastructure et titres d'emprunt privés	4 %	6 %	5 %
Titres à rendement absolu	— %	10 %	9 %
Investissements non directionnels répartis par facteur de risque	— %	2 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %

Le Comité doit approuver tous les placements importants dans des titres non liquides. L'EPPI permet l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour réaliser des stratégies, couvrir et atténuer des risques existants ou anticipés, mais interdit les placements dans des titres de la Compagnie ou de ses filiales. Les investissements détenus dans les régimes de retraite de la Compagnie sont principalement constitués de ce qui suit :

- Encaisse et placements à court terme composés de titres très liquides assurant que des flux de trésorerie suffisants sont disponibles pour faire face aux versements de prestations à court terme. Les placements à court terme se composent surtout d'obligations émises par des banques à charte canadiennes.
- Obligations comprenant les titres obligataires émis ou garantis par les gouvernements et des personnes morales, ainsi que les billets de société et les placements dans des fonds de titres de créance des marchés émergents. Au 31 décembre 2018, 74 % (2017 – 67 %) des obligations étaient émises ou garanties par les gouvernements du Canada, des États-Unis ou autres. Les investissements hypothécaires sont constitués de produits hypothécaires composés principalement de prêts ordinaires ou de prêts avec participation garantis par des propriétés commerciales.
- Placements en actions constitués de titres cotés en bourse, diversifiés par pays, par émetteur et par secteur industriel et de placements dans des fonds de capitaux propres principalement liés au secteur de l'énergie. Au 31 décembre 2018, la pondération la plus importante par émetteur individuel d'un titre coté en bourse était d'environ 2 % (2017 – 2 %) et la pondération la plus importante par secteur industriel s'établissait à environ 22 % (2017 – 22 %).
- Portefeuille de biens immobiliers diversifié, qui comprend des terrains canadiens et des propriétés commerciales, et des placements dans des fonds de capital-investissement immobilier.
- Investissements pétroliers et gaziers comprenant des propriétés pétrolières et gazières ainsi que des titres cotés et non cotés en bourse de sociétés pétrolières et gazières.
- Investissements d'infrastructure constitués de participations dans des fonds d'infrastructure privés, de prêts à terme et de billets d'entreprises d'infrastructure. Titres d'emprunt privés constitués de participations dans des fonds de titres d'emprunt privés axés sur la production d'un rendement stable.
- Titres à rendement absolu, qui sont constitués principalement d'un portefeuille d'unités de fonds spéculatifs gérés à l'externe, qui sont investis dans différentes stratégies acheteur-vendeur visant des fonds multistratégie, à revenu fixe, d'actions et macroéconomique. Les gestionnaires font l'objet d'un suivi continu par un contrôle diligent des opérations et des placements.

- Investissements non directionnels répartis par facteur de risque constituant un portefeuille d'unités de fonds gérés à l'externe et de titres provenant de stratégies gérées à l'interne afin de bénéficier d'autres primes de risques.

Le Gestionnaire de fonds des régimes surveille quotidiennement l'évolution des marchés et les risques relatifs aux devises étrangères, aux taux d'intérêt, aux marchés, aux prix des marchandises et au crédit. Lorsqu'il investit dans des titres étrangers, les régimes sont exposés au risque lié au change étranger qui peut être couvert ou atténué, et dont l'effet est inclus dans l'évaluation des titres étrangers. Après déduction du montant ajusté ou couvert, l'exposition des régimes aux risques liés au change étranger au 31 décembre 2018 se présentait comme suit : dollar CA : 68 %; dollar américain : 10 %; devises européennes : 8 %; yen japonais : 6 %; diverses autres devises : 8 %. Le risque lié aux taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur des placements fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La sensibilité aux taux d'intérêt dépend du moment et du montant des flux de trésorerie liés à l'actif et au passif portant intérêt des régimes. Des instruments dérivés sont utilisés de temps à autre pour modifier la pondération de l'actif des régimes ou l'exposition du portefeuille ou des transactions prévues aux risques relatifs aux taux d'intérêt, aux devises étrangères, aux marchés ou aux prix des marchandises. Les instruments dérivés sont des ententes contractuelles dont la valeur est fonction des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que du cours des actions ou des prix des marchandises. Ils peuvent comprendre des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des options et des swaps, et se classent dans des catégories de placement en fonction de leur risque sous-jacent. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés à des fins de couverture, les gains ou les pertes associés à ces instruments dérivés sont compensés par la variation correspondante de la valeur des actifs visés par la couverture. Les politiques établies pour gérer le risque de crédit exigent des transactions avec des contreparties considérées comme ayant une grande qualité de crédit.

Le rendement global des marchés financiers et le niveau des taux d'intérêt ont une incidence sur la capitalisation des régimes de retraite de la Compagnie, en particulier du principal régime de retraite canadien de la Compagnie. Des variations défavorables du rendement des régimes de retraite et des taux d'intérêt depuis la date des dernières évaluations actuarielles pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur l'état de capitalisation des régimes et sur les résultats d'exploitation de la Compagnie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les tableaux qui suivent présentent la juste valeur des actifs des régimes, par catégorie d'actifs, aux 31 décembre 2018 et 2017 :

Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2018

<i>En millions</i>	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur nette des actifs
Encaisse et placements à court terme ¹⁾	577 \$	12 \$	565 \$	— \$	— \$
Obligations ²⁾					
Canada, États-Unis et supranational	1 801	—	1 801	—	—
Provinces du Canada et municipalités	2 987	—	2 987	—	—
Sociétés	1 180	—	1 180	—	—
Dettes de marchés émergents	540	—	540	—	—
Investissements hypothécaires ³⁾	90	—	90	—	—
Titres d'emprunt privés ⁴⁾	366	—	—	—	366
Actions de sociétés ouvertes ^{5) 6)}					
Actions canadiennes	1 561	1 561	—	—	—
Actions américaines	447	447	—	—	—
Actions internationales	3 338	3 338	—	—	—
Actions de sociétés fermées ^{6) 7)}	274	—	—	—	274
Biens immobiliers ⁸⁾	421	—	—	321	100
Investissements pétroliers et gaziers ⁹⁾	948	202	18	728	—
Investissements d'infrastructure ¹⁰⁾	704	—	64	—	640
Fonds à rendement absolu ¹¹⁾					
Multistratégie	898	—	—	—	898
Revenu fixe	239	—	—	—	239
Macroéconomique	480	—	—	—	480
Investissements non directionnels répartis par facteur de risque ¹²⁾	286	—	—	—	286
Total	17 137 \$	5 560 \$	7 245 \$	1 049 \$	3 283 \$
Autres ¹³⁾	107				
Total – Actif des régimes	17 244 \$				

Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2017

<i>En millions</i>	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur nette des actifs
Encaisse et placements à court terme ¹⁾	836 \$	17 \$	819 \$	— \$	— \$
Obligations ²⁾					
Canada, États-Unis et supranational	1 792	—	1 792	—	—
Provinces du Canada et municipalités	2 459	—	2 459	—	—
Sociétés	1 587	—	1 587	—	—
Dettes de marchés émergents	530	—	530	—	—
Investissements hypothécaires ³⁾	97	—	97	—	—
Titres d'emprunt privés ⁴⁾	242	—	—	—	242
Actions de sociétés ouvertes ^{5) 6)}					
Actions canadiennes	1 848	1 848	—	—	—
Actions américaines	775	775	—	—	—
Actions internationales	3 883	3 883	—	—	—
Actions de sociétés fermées ^{6) 7)}	297	—	—	—	297
Biens immobiliers ⁸⁾	410	—	—	332	78
Investissements pétroliers et gaziers ⁹⁾	1 120	333	18	769	—
Investissements d'infrastructure ¹⁰⁾	682	—	84	—	598
Fonds à rendement absolu ¹¹⁾					
Multistratégie	897	—	—	—	897
Revenu fixe	224	—	—	—	224
Actions	32	—	—	—	32
Macroéconomique	444	—	—	—	444
Investissements non directionnels répartis par facteur de risque ¹²⁾	345	—	—	—	345
Total	18 500 \$	6 856 \$	7 386 \$	1 101 \$	3 157 \$
Autres ¹³⁾	64				
Total – Actif des régimes	18 564 \$				

Niveau 1 : La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur à la cote d'actifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 : La juste valeur est déterminée en fonction d'autres données importantes observables.

Niveau 3 : La juste valeur est déterminée en fonction des données importantes non observables.

Valeur nette des actifs : Investissements évalués à la valeur nette des actifs comme mesure de simplification.

Les notes complémentaires au tableau sont présentées à la page suivante.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la juste valeur des investissements classés dans la catégorie de niveau 3 :

**Paramètres de mesure de la juste valeur en fonction
des données importantes non observables (Niveau 3)**

En millions	Investissements		Total
	Biens immobiliers ⁸⁾	pétroliers et gaziers ⁹⁾	
Solde au 31 décembre 2016	324 \$	722 \$	1 046 \$
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	19	88	107
Décassements	(11)	(41)	(52)
Solde au 31 décembre 2017	332 \$	769 \$	1 101 \$
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	(2)	(11)	(13)
Achats	1	—	1
Ventes	(1)	—	(1)
Décassements	(9)	(30)	(39)
Solde au 31 décembre 2018	321 \$	728 \$	1 049 \$

- 1) L'encaisse et les placements à court terme, ainsi que les intérêts courus s'y rapportant, sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur, et sont classés dans la catégorie de niveau 1 et dans la catégorie de niveau 2, respectivement.
- 2) Les obligations, à l'exclusion des fonds de titres de créances des marchés émergents, sont évaluées à partir de données sur les cours moyens obtenues auprès de fournisseurs indépendants de données concernant l'établissement des prix. Lorsque les prix ne sont pas disponibles auprès de sources indépendantes, la juste valeur est basée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables. Les fonds de titres de créances des marchés émergents sont évalués en fonction des données sur la valeur nette des actifs, qui sont facilement accessibles et publiées par chaque gestionnaire de fonds indépendant.
- 3) Les investissements hypothécaires sont évalués en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables.
- 4) Les placements dans les titres d'emprunt privés sont évalués en fonction de la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement au moyen d'une analyse des flux monétaires actualisés.
- 5) La juste valeur des placements en actions de sociétés ouvertes est déterminée en fonction de la valeur à la cote d'actifs identiques sur des marchés actifs.
- 6) En 2018, la Compagnie a présenté les placements en actions de sociétés fermées séparément des placements en actions de sociétés ouvertes; par conséquent, les données comparatives de 2017 ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante.
- 7) Les placements en actions de sociétés fermées sont évalués en fonction de la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement au moyen d'une analyse des flux monétaires actualisés.
- 8) La juste valeur des biens immobiliers classés dans la catégorie de niveau 3 comprend des terrains et des immeubles. Les terrains sont évalués en fonction de la juste valeur d'actifs comparables et les immeubles sont évalués en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs estimatifs ou de la juste valeur d'actifs comparables. Des évaluations indépendantes des terrains et des immeubles sont effectuées tous les trois ans sur une base rotationnelle. La juste valeur des biens immobiliers classés comme valeur nette des actifs est principalement constituée de placements dans des fonds de capital-investissement immobilier et s'appuie sur la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement au moyen d'une analyse des flux monétaires actualisés ou de multiples de capitalisation.
- 9) Les investissements pétroliers et gaziers classés dans la catégorie de niveau 1 sont évalués en fonction de la valeur à la cote sur des marchés actifs. Les investissements dans les titres pétroliers et gaziers négociés sur un marché secondaire sont évalués en fonction du plus récent prix de transaction et sont classés dans la catégorie de niveau 2. Les investissements pétroliers et gaziers classés dans la catégorie de niveau 3 sont constitués de propriétés pétrolières et gazières en exploitation, et la juste valeur est basée sur les flux de trésorerie nets futurs estimatifs actualisés en fonction des taux courants du marché pour les transactions visant des actifs similaires. Les flux de trésorerie nets futurs estimatifs s'appuient sur les prix pétroliers et gaziers prévus et sur la projection de la production annuelle future et des coûts.
- 10) La juste valeur des investissements d'infrastructure classés dans la catégorie de niveau 2 s'appuie sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs établie au moyen des rendements actuels pour des instruments comparables. La juste valeur des fonds d'infrastructure classés comme valeur nette des actifs s'appuie sur la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds, généralement au moyen d'une analyse des flux monétaires actualisés ou de multiples de capitalisation.
- 11) Les titres à rendement absolu sont évalués à la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds indépendant. Tous les titres à rendement absolu comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de mensuelle à annuelle, et les périodes de préavis d'achat varient de 5 à 90 jours.
- 12) Les investissements non directionnels répartis par facteur de risque sont évalués à la valeur nette des actifs telle que déclarée par chaque gestionnaire de fonds indépendant ou gestionnaire de fonds. Tous les fonds comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de quotidienne à annuelle, et les périodes de préavis d'achat varient de 5 à 60 jours.
- 13) Les actifs de la catégorie Autres sont constitués d'actifs d'exploitation de 120 M\$ (2017 – 94 M\$) et de passifs d'exploitation de 13 M\$ (2017 – 30 M\$) nécessaires pour l'administration des actifs des Fiducies et des activités de prestations et de capitalisation des régimes. Ces actifs sont évalués au coût et n'ont été répartis dans aucune catégorie de juste valeur.

Obligations et situation de capitalisation au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2018	2017	2018	2017
Évolution des obligations découlant des régimes					
Obligations projetées découlant des régimes au début de l'exercice		18 025 \$	17 366 \$	261 \$	270 \$
Modifications		—	—	(6)	—
Intérêts débiteurs		568	540	9	8
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations projetées ¹⁾		(538)	979	(10)	3
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période		170	130	2	2
Cotisations des participants aux régimes		63	56	—	—
Change étranger – fluctuations		25	(21)	8	(5)
Prestations versées, règlements et transferts		(1 038)	(1 025)	(17)	(17)
<i>Obligations projetées découlant des régimes à la fin de l'exercice</i> ²⁾		17 275 \$	18 025 \$	247 \$	261 \$
Élément représentant des augmentations salariales futures		(266)	(306)	—	—
<i>Obligations cumulées découlant des régimes à la fin de l'exercice</i>		17 009 \$	17 719 \$	247 \$	261 \$
Évolution de l'actif des régimes					
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice		18 564 \$	17 831 \$	— \$	— \$
Cotisations de l'employeur		70	96	—	—
Cotisations des participants aux régimes		63	56	—	—
Change étranger – fluctuations		19	(15)	—	—
Rendement réel sur l'actif des régimes		(434)	1 621	—	—
Prestations versées, règlements et transferts		(1 038)	(1 025)	—	—
<i>Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice</i> ²⁾		17 244 \$	18 564 \$	— \$	— \$
<i>Capitalisation – Excédent (déficit) de la juste valeur de l'actif des régimes par rapport aux obligations projetées découlant des régimes à la fin de l'exercice</i>		(31) \$	539 \$	(247) \$	(261) \$

1) Les gains actuariels sur l'obligation au titre des prestations projetées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 résultent principalement d'une augmentation de 26 points de base du taux d'actualisation au 31 décembre 2017. Les pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations projetées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 résultent principalement d'une diminution de 30 points de base du taux d'actualisation au 31 décembre 2016.

2) Pour le Régime de retraite du CN au 31 décembre 2018, les obligations projetées découlant des régimes étaient de 16 004 M\$ (2017 – 16 721 M\$) et la juste valeur de l'actif des régimes était de 16 393 M\$ (2017 – 17 654 M\$). La date de mesure utilisée pour tous les régimes est le 31 décembre.

Montants constatés aux Bilans consolidés

En millions	31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2018	2017	2018	2017
Actif à long terme – Actif relatif aux régimes de retraite		446 \$	994 \$	— \$	— \$
Passif à court terme (Note 10)		—	—	(17)	(17)
Passif à long terme – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite		(477)	(455)	(230)	(244)
<i>Montant total constaté</i>		(31) \$	539 \$	(247) \$	(261) \$

Montants constatés au poste Autre perte globale cumulée (Note 16)

En millions	31 décembre	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2018	2017	2018	2017
Gain (perte) actuariel(le) net(te)		(3 887) \$	(3 111) \$	8 \$	— \$
Crédit (coût) des prestations au titre des services passés		(6) \$	(9) \$	4 \$	(2) \$

Information sur les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations cumulées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes

En millions	31 décembre	Régimes de retraite	
		2018	2017
Obligations cumulées découlant des régimes ¹⁾		714 \$	601 \$
Juste valeur de l'actif des régimes ¹⁾		303 \$	215 \$

1) Tous les autres régimes d'avantages complémentaires de retraite comportent des obligations cumulées découlant des régimes excédant les actifs des régimes.

Information sur les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes

En millions	31 décembre	Régimes de retraite	
		2018	2017
Obligations projetées découlant des régimes		780 \$	770 \$
Juste valeur de l'actif des régimes		303 \$	315 \$

Éléments du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Régimes de retraite			Avantages complémentaires de retraite		
		2018	2017	2016	2018	2017	2016
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période		170 \$	130 \$	124 \$	2 \$	2 \$	2 \$
Autres éléments du coût (produit) net des prestations ¹⁾							
Intérêts débiteurs		568	540	543	9	8	8
Perte au titre des règlements		3	—	10	—	—	—
Rendement prévu sur l'actif des régimes		(1 083)	(1 047)	(1 018)	—	—	—
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		3	5	3	—	—	2
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)		200	182	177	(2)	(3)	(5)
Total – Autres éléments du coût (produit) net des prestations ¹⁾		(309) \$	(320) \$	(285) \$	7 \$	5 \$	5 \$
Coût (produit) net des prestations		(139) \$	(190) \$	(161) \$	9 \$	7 \$	7 \$

1) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme ASU 2017-07: Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost au premier trimestre de 2018. Les données comparatives des États consolidés des résultats de la Compagnie ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. Voir la Note 2, Recommandations comptables récentes, pour de plus amples renseignements.

Hypothèses selon une moyenne pondérée utilisées pour comptabiliser les régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite

	31 décembre	Régimes de retraite			Avantages complémentaires de retraite		
		2018	2017	2016	2018	2017	2016
Pour déterminer les obligations projetées découlant des régimes							
Taux d'actualisation ¹⁾		3,77 %	3,51 %	3,81 %	4,00 %	3,59 %	3,96 %
Taux d'augmentation de la rémunération ²⁾		2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Pour déterminer le coût (bénéfice) net des prestations							
Taux pour déterminer le coût des services rendus au cours de la période ³⁾		3,68 %	4,11 %	4,24 %	3,83 %	4,43 %	4,59 %
Taux pour déterminer le coût financier ³⁾		3,15 %	3,15 %	3,27 %	3,23 %	3,29 %	3,35 %
Taux d'augmentation de la rémunération ²⁾		2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Rendement prévu sur l'actif des régimes ⁴⁾		7,00 %	7,00 %	7,00 %	S.O.	S.O.	S.O.

1) L'hypothèse de taux d'actualisation de la Compagnie, qui est formulée une fois par année, à la fin de l'exercice, est déterminée par la direction avec la collaboration d'acteurs indépendants. Le taux d'actualisation est utilisé pour mesurer la somme unique qui, si elle était investie à la date de mesure dans un portefeuille de titres de créance de grande qualité à notation AA ou supérieure, produirait les flux de trésorerie nécessaires pour payer les prestations de retraite au moment où elles sont dues. Les prestations futures prévues au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite canadiens sont actualisées au moyen de taux courants établis en fonction d'une courbe dérivée des rendements d'obligations de sociétés à notation AA pour chaque année d'échéance.

2) Le taux d'augmentation de la rémunération est déterminé par la Compagnie en se fondant sur ses plans à long terme au titre de telles augmentations.

3) La Compagnie a recours à l'approche des taux courants pour mesurer le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées et les avantages complémentaires de retraite. En vertu de l'approche des taux courants, les taux d'actualisation courants individuels sur la même courbe des taux qui sert à déterminer l'obligation au titre des prestations projetées sont appliqués aux flux de trésorerie projetés pertinents à la date d'échéance.

4) Le taux de rendement à long terme prévu est déterminé en fonction de la performance future prévue pour chaque catégorie d'actif et est pondéré en fonction de la politique de placement. Pour 2018, la Compagnie a utilisé un taux de rendement à long terme hypothétique de 7,00 % sur la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour calculer le coût (produit) net des prestations. La Compagnie a choisi d'utiliser une valeur axée sur la valeur marchande des actifs, selon laquelle les gains et les pertes réalisés et non réalisés et l'appréciation et la dépréciation de la valeur des investissements sont comptabilisés sur une période de cinq ans, alors que le produit des investissements est comptabilisé immédiatement. Pour 2019, la Compagnie maintiendra son hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu sur l'actif des régimes à 7,00 % afin de tenir compte des prévisions actuelles de la direction à l'égard du rendement à long terme des placements.

Prestations futures prévues

Le tableau qui suit montre les prestations prévues en vertu des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite pour les cinq prochains exercices et les cinq exercices ultérieurs :

En millions	Régimes de retraite	Avantages complémentaires de retraite
2019	1 058 \$	17 \$
2020	1 055 \$	17 \$
2021	1 057 \$	17 \$
2022	1 054 \$	16 \$
2023	1 050 \$	16 \$
Exercices de 2024 à 2028	5 149 \$	72 \$

Régimes à cotisations déterminées et autres régimes

La Compagnie maintient des régimes de retraite à cotisations déterminées pour certains employés salariés de même que pour certains employés régis par des conventions collectives. La Compagnie maintient également d'autres régimes, y compris un régime d'épargne 401(k) pour certains membres du personnel aux États-Unis. Les cotisations de la Compagnie à ces régimes ont été passées en charges au moment où elles ont été engagées et, en 2018, elles s'élevaient à 22 M\$ (2017 – 19 M\$; 2016 – 18 M\$).

Cotisations au régime interentreprises

En vertu de conventions collectives, la Compagnie participe à un régime d'avantages sociaux interentreprises, le *Railroad Employees National Early Retirement Major Medical Benefit Plan*, qui procure des prestations de soins de santé au titre d'avantages complémentaires de retraite à certains retraités. Les cotisations de la Compagnie en vertu de ce régime ont été passées en charges au moment où elles ont été engagées et elles se sont élevées à 13 M\$ en 2018 (2017 – 15 M\$; 2016 – 12 M\$). Le taux de contribution annuel s'appliquant au régime était de 176,16 \$ par mois par employé en service actif en 2018 (2017 – 216,54 \$). Le régime comptait 461 retraités participants en 2018 (2017 – 462 retraités).

14 – Capital-actions

Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est constitué des titres suivants :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en série;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, pouvant être émises en série.

Actions ordinaires

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2018	2017	2016
Actions ordinaires émises		727,3	744,6	763,8
Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions		(2,0)	(2,0)	(1,8)
Actions ordinaires en circulation		725,3	742,6	762,0

Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 5,5 millions d'actions ordinaires entre le 30 octobre 2018 et le 31 janvier 2019. Au 31 décembre 2018, la Compagnie avait racheté 2,6 millions d'actions ordinaires en vertu de cet OPR.

Le tableau suivant présente l'information relative aux rachats d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2018, 2017 et 2016 :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Nombre d'actions ordinaires rachetées ¹⁾		19,0	20,4	26,4
Prix moyen pondéré par action		104,99 \$	98,27 \$	75,85 \$
Montant des rachats ²⁾		2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$

1) Inclut les rachats effectués aux premier et deuxième trimestres de 2017 et à chaque trimestre de 2016 en vertu d'ententes privées entre la Compagnie et des tiers vendeurs sans lien de dépendance.

2) Inclut les règlements dans les périodes subséquentes.

Voir la Note 20, *Événement subséquent*, pour obtenir des renseignements sur la nouvelle OPR de la Compagnie.

Fiducies d'actions

Les Fiducies d'actions de la Compagnie achètent des actions ordinaires du CN sur le marché libre, qui sont utilisées afin d'offrir des actions ordinaires en vertu du Régime d'unités d'actions (voir la Note 15, *Régimes de rémunération à base d'actions*). Les actions achetées par les Fiducies d'actions sont détenues jusqu'à ce que la Compagnie demande au fiduciaire de transférer des actions aux participants au Régime d'unités d'actions. Les actions ordinaires achetées par les Fiducies d'actions sont comptabilisées comme des actions rachetées. Les Fiducies d'actions peuvent vendre des actions sur le marché libre afin de faciliter les paiements de la Compagnie à l'égard des obligations des employés en matière de retenue d'impôt à la source. En 2019, les Fiducies d'actions pourraient acheter jusqu'à 1,2 million d'actions ordinaires sur le marché libre en vue de règlements futurs au titre des octrois d'UALR donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente l'information relative aux achats d'actions et aux règlements en actions par les Fiducies d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2018, 2017 et 2016 :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Achats d'actions par les Fiducies d'actions				
Nombre d'actions ordinaires		0,4	0,5	0,7
Prix moyen pondéré par action		104,87 \$	102,17 \$	84,99 \$
Montant des achats		38 \$	55 \$	60 \$
Règlements en actions par les Fiducies d'actions				
Nombre d'actions ordinaires		0,4	0,3	0,3
Prix moyen pondéré par action		84,53 \$	77,99 \$	73,31 \$
Montant des règlements		31 \$	24 \$	23 \$

Surplus d'apport

Le poste Surplus d'apport inclut la charge au titre de la rémunération à base d'actions réglée en titres de capitaux propres et d'autres éléments relatifs aux octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres. Lorsque des options d'achats d'actions sont levées, la charge au titre de la rémunération à base d'actions relative à ces octrois est reclassée hors du poste Surplus d'apport au poste Actions ordinaires. Au quatrième trimestre de 2018, la Compagnie a changé de façon rétrospective sa présentation du règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres lorsque les actions sont achetées sur le marché libre. Alors que précédemment, au moment du règlement, la charge liée à la rémunération à base d'actions était reclassée du poste Surplus d'apport au poste Actions ordinaires et le coût de règlement était comptabilisé dans le poste Surplus d'apport, la Compagnie comptabilise maintenant dans le poste Bénéfices non répartis l'excédent du coût de règlement des octrois de la charge liée à la rémunération à base d'actions, le cas échéant, sans ajustement au poste Actions ordinaires. La Compagnie a reclassé certains montants de l'exercice précédent pour les postes Actions ordinaires, Surplus d'apport et Bénéfices non répartis au Bilan consolidé pour respecter la nouvelle présentation. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017, 2016 et 2015, l'incidence de ce reclassement a augmenté le poste Surplus d'apport de 192 M\$, de 86 M\$ et de 4 M\$, respectivement, diminué le poste Actions ordinaires de 167 M\$, de 83 M\$ et de 4 M\$, respectivement, et diminué le poste Bénéfices non répartis de 25 M\$, de 3 M\$ et de néant \$, respectivement.

15 – Régimes de rémunération à base d'actions

La Compagnie offre divers régimes de rémunération à base d'actions pour les membres du personnel admissibles. Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits aux présentes.

Le tableau qui suit présente la charge liée à la rémunération à base d'actions pour les octrois consentis aux termes de tous les régimes ainsi que l'avantage fiscal connexe et l'avantage fiscal excédentaire constatés dans les résultats, pour les exercices terminés les 31 décembre 2018, 2017 et 2016 :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Régime d'unités d'actions		38 \$	55 \$	58 \$
Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD)		—	7	6
Octrois d'options d'achat d'actions		12	13	12
Régime d'actionnariat du personnel (RAP)		40	36	37
Total – Charge de rémunération à base d'actions		90 \$	111 \$	113 \$
Incidences de l'impôt sur les bénéfices sur la rémunération à base d'actions				
Avantage fiscal constaté dans les résultats		21 \$	29 \$	28 \$
Avantage fiscal excédentaire constaté dans les résultats		13 \$	13 \$	5 \$

Régime d'unités d'actions

L'objectif du Régime d'unités d'actions est d'accroître la capacité de la Compagnie d'attirer et de retenir des employés talentueux et d'harmoniser les intérêts de ces employés et des actionnaires de la Compagnie. Dans le cadre de son Régime d'unités d'actions, la Compagnie octroie des unités d'actions liées au rendement (UALR).

Les UALR-RCI octroyées deviennent acquises lorsqu'est atteint un certain niveau cible de rendement du capital investi (RCI), tel que défini dans la convention d'octroi, sur la période de trois ans du régime. De tels critères d'acquisition selon la performance donnent lieu à un facteur d'acquisition qui varie de 0 % à 200 %, selon le niveau de RCI atteint. Le paiement est conditionnel à l'atteinte d'un seuil minimal du cours des actions, calculé selon le cours moyen des trois derniers mois de la période du régime.

Les UALR-RTA octroyées deviennent acquises lorsqu'est atteinte une condition du rendement total des actionnaires (RTA) par rapport au marché sur la période de trois ans du régime. De tels critères d'acquisition selon la performance donnent lieu à un facteur d'acquisition qui varie de 0 % à 200 %, selon la performance du RTA relatif de la Compagnie par rapport au groupe de chemins de fer de classe I et à des éléments de l'indice S&P/TSX 60.

Les UALR octroyées sont réglées en actions ordinaires de la Compagnie, sous réserve de l'atteinte des conditions d'acquisition respectives, sous forme de décaissements des Fiducies d'actions (voir la *Note 14, Capital-actions*). Le nombre d'actions remises au participant au moment du règlement est égal au nombre d'UALR octroyées multiplié par le facteur d'acquisition selon la performance moins les actions détenues afin de satisfaire à l'exigence en matière de retenue d'impôt à la source applicable au participant.

Pour l'octroi de 2016, le niveau de RCI atteint a donné lieu à un facteur d'acquisition selon la performance de 200 % et le niveau de RTA atteint a donné lieu à un facteur d'acquisition selon la performance de 100 % pour la période du régime terminée le 31 décembre 2018. La

Notes afférentes aux états financiers consolidés

juste valeur totale des octrois d'UALR donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, qui ont été acquises en 2018, était de 42M \$ (2017 – 43 M\$; 2016 – 41 M\$). Puisque les conditions d'acquisition propres à chaque régime et la condition relative au cours minimal des actions pour les octrois d'UALR-RCI ont été satisfaites le 31 décembre 2018, un règlement d'environ 0,5 million d'actions, net d'impôts retenus devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2019.

Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées aux octrois d'UALR :

	UALR-RCI ¹⁾		UALR-RTA ²⁾	
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
En circulation au 31 décembre 2017	1,2	46,35 \$	0,4	104,32 \$
Octroyées	0,4	50,77 \$	0,1	104,58 \$
Réglées ³⁾	(0,4)	50,87 \$	(0,1)	114,86
Perdus	(0,1)	49,50 \$	—	102,32 \$
En circulation au 31 décembre 2018	1,1	46,10 \$	0,4	100,93 \$
Non acquises au 31 décembre 2017	0,8	44,18 \$	0,3	99,34 \$
Octroyées	0,4	50,77 \$	0,1	104,58 \$
Acquises ⁴⁾	(0,4)	35,53 \$	(0,1)	95,36 \$
Perdus	(0,1)	49,50 \$	—	102,32 \$
Non acquises au 31 décembre 2018	0,7	52,18 \$	0,3	104,14 \$

1) La juste valeur de 21 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2018 est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis. Au 31 décembre 2018, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 21 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,6 an.

2) La juste valeur de 14 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2018 est déterminée au moyen d'un modèle de simulation de Monte Carlo. Au 31 décembre 2018, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 8 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,6 an.

3) Les UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyés en 2015 ont satisfait à la condition relative au cours minimal des actions quant à un règlement et atteint un facteur d'acquisition selon la performance de 135 %. Les UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyés en 2015 ont atteint un facteur d'acquisition selon la performance de 142 %. Au premier trimestre de 2018, ces octrois ont été réglés, déduction faite du versement de 34 M\$ en matière de retenue d'impôt applicable aux participants, sous forme de décaissements de 0,4 million d'actions ordinaires des Fiducies d'actions.

4) Ces octrois devraient être réglés au cours du premier trimestre de 2019.

Le tableau qui suit présente les hypothèses et les justes valeurs liées aux octrois d'UALR-RCI :

Année de l'octroi	UALR-RCI ¹⁾		
	2018	2017	2016
Hypothèses			
Cours des actions (\$) ²⁾	97,77	91,91	74,17
Volatilité projetée du cours des actions ³⁾	18 %	19 %	19 %
Durée projetée (en années) ⁴⁾	3,0	3,0	3,0
Taux d'intérêt sans risque ⁵⁾	1,92 %	0,98 %	0,43 %
Taux de dividende (\$) ⁶⁾	1,82	1,65	1,50
Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi (\$)	50,77	53,19	35,11

1) Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres sont établies à la date d'octroi.

2) Correspond au cours de clôture des actions à la date d'octroi.

3) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.

4) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation.

5) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

6) Selon le taux de dividende annualisé.

Régime d'intéressement volontairement différé

Le Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD) de la Compagnie donne aux cadres supérieurs admissibles la possibilité de toucher leur prime de rendement annuelle sous forme d'unités d'actions différées (UAD), jusqu'à concurrence d'une limite maximale de report. Une UAD correspond à une action ordinaire de la Compagnie et produit également des dividendes chaque fois que des dividendes en espèces sont versés pour les actions ordinaires. Le nombre d'UAD reçu par chaque participant est établi au moment du report. Pour chaque participant, la Compagnie octroie 25 % de plus par rapport au montant choisi en UAD, qui seront acquises au cours d'une période de quatre ans. La possibilité de toucher une rémunération au rendement admissible sous forme d'UAD n'est plus offerte à un participant si la valeur de ses UAD acquises répond aux critères d'actionariat de la Compagnie.

Octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres

Les UAD sont réglées en actions ordinaires de la Compagnie au moment de la cessation d'emploi par un achat sur le marché libre effectué par la Compagnie. Le nombre d'actions remises au participant est égal au nombre d'UAD octroyées moins les actions détenues afin de satisfaire à l'exigence en matière de retenue d'impôt à la source applicable au participant.

Octrois donnant lieu à un règlement en espèces

La valeur des UAD de chaque participant est payable en espèces au moment de la cessation de son emploi.

Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées aux octrois d'UAD :

	Règlement en titres de capitaux propres		Règlement en espèces
	UAD ¹⁾		UAD ²⁾
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités
	En millions		En millions
En circulation au 31 décembre 2017	1,1	77,81 \$	0,2
Octroyées	0,1	95,64 \$	—
Réglées ³⁾	(0,4)	78,84 \$	—
En circulation au 31 décembre 2018 ⁴⁾	0,8	79,23 \$	0,2

1) La juste valeur de 4 M\$ à la date de l'octroi des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2018 est établie en fonction du cours de l'action de la Compagnie à la date de l'octroi. Au 31 décembre 2018, la valeur intrinsèque globale de toutes les UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en circulation s'établissait à 78 M\$.

2) La juste valeur au 31 décembre 2018 des UAD donnant lieu à un règlement en espèces est fondée sur la valeur intrinsèque. Au 31 décembre 2018, le passif relatif à toutes les UAD donnant lieu à un règlement en espèces était de 19 M\$ (2017 – 30 M\$). Le cours de clôture des actions utilisé pour déterminer le passif était de 101,11 \$. La juste valeur totale des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en espèces acquis en 2018, en 2017 et en 2016 était de néant \$.

3) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Compagnie a acheté 0,2 million d'actions ordinaires pour le règlement des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, déduction faite du versement de 17 M\$ en vertu de l'exigence en matière de retenue d'impôt applicable aux participants.

4) La juste valeur totale des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres acquis, le nombre d'unités en circulation qui n'étaient pas acquises, la charge de rémunération non constatée et la période de constatation restante des UAD donnant lieu à un règlement en espèces et à un règlement en titres de capitaux propres n'ont pas été chiffrés, car ils portent sur un nombre minime d'unités.

Octrois d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions de la Compagnie permet aux membres du personnel admissibles d'acquérir des actions ordinaires de la Compagnie, une fois le droit de levée des options acquis, au cours en vigueur à la date de l'octroi des options. Les options offertes par la Compagnie sont des options conventionnelles qui peuvent être acquises sur une période définie. En général, les droits de levée des options s'acquièrent sur une période de quatre ans de service continu. Règle générale, les options ne peuvent être exercées au cours des 12 premiers mois suivant la date de l'octroi et expirent après une période de dix ans. Au 31 décembre 2018, 15,6 millions d'actions ordinaires demeuraient autorisées aux fins d'émissions futures dans le cadre de ce régime.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Compagnie a octroyé 1,1 million d'options d'achat d'actions (2017 – 1,0 M\$; 2016 – 1,2 million).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le tableau qui suit porte sur les activités liées aux octrois d'options d'achat d'actions au cours de 2018. Dans le cas des options en circulation et des options pouvant être levées au 31 décembre 2018, le tableau indique la moyenne pondérée du prix de levée :

	Options en circulation		Options non acquises	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
	En millions		En millions	
En circulation au 31 décembre 2017 ¹⁾	5,1	66,78 \$	2,4	12,62 \$
Octroyées ²⁾	1,1	98,05 \$	1,1	15,34 \$
Perdues/Annulées	(0,3)	101,04 \$	(0,3)	14,62 \$
Levées ³⁾	(1,7)	61,83 \$	S.O.	S.O.
Acquises ⁴⁾	S.O.	S.O.	(0,9)	12,27 \$
En circulation au 31 décembre 2018 ¹⁾	4,2	79,73 \$	2,3	13,84 \$
Pouvant être levées au 31 décembre 2018 ¹⁾	1,9	63,91 \$	S.O.	S.O.

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan.

2) La juste valeur de 17 M\$ (15,34 \$ par option) à la date de l'octroi des options octroyées en 2018 est établie au moyen du modèle de Black-Scholes. Au 31 décembre 2018, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 9 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 2,6 ans.

3) La valeur intrinsèque totale des options levées en 2018 était de 78 M\$ (2017 – 62 M\$; 2016 – 73 M\$). Les espèces reçues à la levée des options en 2018 étaient de 103 M\$ (2017 – 58 M\$; 2016 – 61 M\$) et les avantages fiscaux excédentaires connexes réalisés en 2018 étaient de 3 M\$ (2017 et 2016 – 5 M\$).

4) La juste valeur à la date de l'octroi des options acquises en 2018 était de 12 M\$ (2017 et 2016 – 10 M\$).

Le tableau qui suit indique le nombre d'options d'achat d'actions en circulation et pouvant être levées au 31 décembre 2018 par échelle de prix de levée ainsi que leur valeur intrinsèque, et, pour les options d'achat d'actions en circulation, la moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration. Le tableau indique également la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours, qui représente la valeur qui aurait été obtenue par les titulaires d'options s'ils avaient levé leurs options le 31 décembre 2018 au cours de clôture de 101,11 \$ des actions de la Compagnie.

Échelle de prix de levée	Options en circulation				Options pouvant être levées		
	Nombre d'options	Moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale
	En millions			En millions	En millions		En millions
20,96 \$ - 45,00 \$	0,4	1,9	32,98 \$	26	0,4	32,98 \$	26
45,01 \$ - 65,00 \$	0,5	4,2	55,85 \$	26	0,5	55,85 \$	26
65,01 \$ - 85,00 \$	1,2	6,6	75,20 \$	31	0,7	75,82 \$	17
85,01 \$ - 105,00 \$	1,6	8,0	94,44 \$	11	0,3	92,40 \$	2
105,01 \$ - 122,96 \$	0,5	9,1	109,21 \$	—	—	108,22 \$	—
Solde au 31 décembre 2018 ¹⁾	4,2	6,7	79,73 \$	94	1,9	63,91 \$	71

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan. La moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées était de cinq ans.

Le tableau qui suit présente les hypothèses utilisées pour l'évaluation des octrois d'options d'achat d'actions :

<i>Année de l'octroi</i>	2018	2017	2016
Hypothèses			
Cours au moment de l'octroi (\$)	98,05	92,16	75,16
Volatilité projetée du cours des actions ¹⁾	18 %	20 %	20 %
Durée projetée (<i>en années</i>) ²⁾	5,5	5,5	5,5
Taux d'intérêt sans risque ³⁾	2,08 %	1,24 %	0,76 %
Taux de dividende (\$) ⁴⁾	1,82	1,65	1,50
Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi (\$)	15,34	14,44	10,57

1) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.

2) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation. La Compagnie utilise des données historiques pour établir des estimations relativement à la levée des options.

3) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

4) Selon le taux de dividende annualisé.

Volatilité du cours des actions

Le passif de la Compagnie au titre du RIVD donnant lieu à un règlement en espèces est évalué à la valeur du marché à la fin de chaque période et varie en fonction du cours des actions de la Compagnie. Les fluctuations du cours des actions de la Compagnie entraînent la volatilité de la charge liée à la rémunération à base d'actions, inscrite dans le Bénéfice net. À l'heure actuelle, la Compagnie ne détient pas d'instruments financiers dérivés pour gérer cette exposition au risque.

Régime d'actionnariat du personnel

La Compagnie dispose d'un Régime d'actionnariat du personnel (RAP) donnant aux membres du personnel admissibles la possibilité de souscrire jusqu'à 10 % de leur salaire brut pour acheter des actions ordinaires de la Compagnie sur le marché libre, en contrepartie de quoi la Compagnie s'engage à investir, en leur nom, un montant supplémentaire correspondant à 35 % du montant investi par eux, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut.

Le tableau suivant présente le nombre de participants détenant des actions et le nombre total d'actions achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel, y compris les cotisations de la Compagnie, pour les exercices terminés les 31 décembre 2018, 2017 et 2016 :

<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Nombre de participants détenant des actions	22 185	19 642	19 108
Nombre total d'actions achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel (<i>en millions</i>)	1,8	1,7	1,9

16 – Autre perte globale cumulée

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2015	(202) \$	(2 204) \$	(2 406) \$	639 \$	(1 767) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Perte de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(310)		(310)	—	(310)
Gain de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger	265		265	(35)	230
Perte actuarielle reconnue durant l'exercice		(881)	(881)	235	(646)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		172	172 ²⁾	(47) ³⁾	125
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		5	5 ²⁾	(1) ³⁾	4
Perte au titre des règlements reconnue durant l'exercice		10	10 ²⁾	(4) ³⁾	6
Autre bénéfice (perte) global(e)	(45)	(694)	(739)	148	(591)
Solde au 31 décembre 2016	(247)	(2 898)	(3 145)	787	(2 358)
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Perte de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(701)		(701)	—	(701)
Gain de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger	504		504	(67)	437
Perte actuarielle reconnue durant l'exercice		(408)	(408)	110	(298)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		179	179 ²⁾	(47) ³⁾	132
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		5	5 ²⁾	(1) ³⁾	4
Autre perte globale	(197)	(224)	(421)	(5)	(426)
Solde au 31 décembre 2017	(444)	(3 122)	(3 566)	782	(2 784)
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Gain de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	1 038		1 038	—	1 038
Perte de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(635)		(635)	86	(549)
Perte actuarielle reconnue durant l'exercice		(969)	(969)	262	(707)
Crédit des prestations au titre des services passés reconnu durant l'exercice		6	6	(2)	4
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		198	198 ²⁾	(54) ³⁾	144
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		3	3 ²⁾	— ³⁾	3
Perte au titre des règlements reconnue durant l'exercice		3	3 ²⁾	(1) ³⁾	2
Autre bénéfice (perte) global(e)	403	(759)	(356)	291	(65)
Solde au 31 décembre 2018	(41) \$	(3 881) \$	(3 922) \$	1 073 \$	(2 849) \$

1) La Compagnie reclasse les effets d'impôt de l'Autre perte globale aux Bénéfices non répartis lors de la liquidation ou de la résiliation de l'élément concerné.

2) Montants reclassés dans le poste Autres éléments du produit net des prestations des États consolidés des résultats et inclus dans le coût net des prestations. Voir la Note 13, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

3) Inclus dans le poste Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices des États consolidés des résultats.

17 – Engagements et éventualités d'importance

Engagements en vertu de contrats de location

La Compagnie a conclu des contrats de location-exploitation et de location-acquisition, principalement pour des wagons, des biens immobiliers, du matériel de l'Ingénierie, des locomotives et d'autre matériel. Tous les contrats de location-acquisition offrent l'option d'acheter les actifs loués pour des montants fixes à l'expiration du contrat de location. Certains des contrats de location-exploitation offrent l'option d'acheter les actifs loués pendant la durée du contrat de location ou à son expiration. Au 31 décembre 2018, les engagements de la Compagnie en vertu de ces contrats de location-exploitation et de location-acquisition s'élevaient à 663 M\$ et 30 M\$, respectivement. Les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de contrats de location-exploitation ayant une durée de location initiale non annulable de plus de un an et les paiements minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-acquisition pour les cinq prochains exercices et ultérieurement s'établissent comme suit :

<i>En millions</i>	Location- exploitation	Location- acquisition
2019	190 \$	10 \$
2020	136	15
2021	103	5
2022	64	—
2023	45	—
2024 et ultérieurement	125	—
<i>Total</i>	663 \$	30 \$
<i>Moins : intérêts implicites sur les contrats de location-acquisition à des taux variant entre environ 1,8 % et 4,3 %</i>		1
<i>Valeur actuelle des paiements minimaux exigibles en vertu de contrats de location compris dans la dette (Note 11)</i>		29 \$

La charge de location au titre des contrats de location-exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 s'élevait à 218 M\$ (2017 – 191 M\$; 2016 – 197 M\$).

Engagements d'achat

Au 31 décembre 2018, la Compagnie avait des engagements fixes et variables pour l'achat de locomotives, de rails, de roues, de services d'ingénierie, de services informatiques et de licences, de traverses, de wagons, ainsi que d'autres matériel et services; le coût total de ces engagements est estimé à 2 592 M\$. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et parfois punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

Canada

Les blessures subies par les membres du personnel sont régies par la législation sur les accidents du travail de chaque province, en vertu de laquelle les membres du personnel peuvent toucher une indemnité forfaitaire ou une série de prestations échelonnées, selon la nature et la gravité de la blessure. Comme telle, la provision à l'égard des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel est actualisée. Dans les provinces où la Compagnie est auto-assurée, les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel sont comptabilisés selon des estimations actuarielles du coût ultime découlant de ces blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers. Une étude actuarielle est habituellement effectuée au moins tous les trois ans. Pour tout autre litige, la Compagnie maintient des provisions et les révisé régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

En 2018, 2017 et 2016, la Compagnie a enregistré des augmentations de 4 M\$ et de 2 M\$ et une diminution de 11 M\$, respectivement, à sa provision à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations au Canada à la suite d'évaluations actuarielles des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel et de diverses autres réclamations en justice.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2018, 2017 et 2016, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations au Canada s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2018	2017	2016
Début de l'exercice	183 \$	183 \$	191 \$
Cours et autres	52	38	24
Paiements	(28)	(38)	(32)
<i>Fin de l'exercice</i>	207 \$	183 \$	183 \$
Tranche à court terme – Fin de l'exercice	60 \$	40 \$	39 \$

États-Unis

Les réclamations pour blessures corporelles subies par des membres du personnel de la Compagnie, y compris les réclamations relatives à des maladies professionnelles et à des accidents du travail présumés, sont assujetties aux dispositions de la *Federal Employers' Liability Act* (FELA). En vertu de la FELA, les membres du personnel sont indemnisés pour les dommages évalués en fonction de la détermination d'une faute par le système de jury des États-Unis ou au moyen de règlements individuels. Comme telle, la provision à cet égard n'est pas actualisée. À part quelques exceptions où les réclamations sont évaluées au cas par cas, la Compagnie utilise une approche actuarielle et enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, y compris aux réclamations liées aux maladies professionnelles revendiquées et non revendiquées et aux dommages matériels, sur la base d'estimations actuarielles de leurs coûts définitifs. Une étude actuarielle est effectuée chaque année.

Dans le cas des réclamations pour accidents de travail subis par des membres du personnel, y compris les réclamations pour maladies professionnelles revendiquées et des réclamations de tiers, notamment les réclamations liées à des accidents aux passages à niveau, à des intrusions et à des dommages matériels, l'évaluation actuarielle tient compte, entre autres, de la tendance historique de la Compagnie en matière de dépôt et de règlement des réclamations. Dans le cas des réclamations pour maladies professionnelles non revendiquées, l'évaluation actuarielle comprend la projection à long terme de l'expérience de la Compagnie en prenant en compte la population pouvant être exposée. La Compagnie rajuste son passif en fonction de l'évaluation de la direction et des résultats de l'étude. De façon continue, la direction révisé et compare les hypothèses inhérentes à l'évaluation actuarielle la plus récente avec les données courantes sur l'évolution des réclamations et, s'il y a lieu, rajuste la provision.

Vu l'incertitude inhérente liée à la prévision d'événements futurs, y compris d'événements liés à des maladies professionnelles, notamment en ce qui a trait, sans s'y limiter, au moment et au nombre réel de réclamations, au coût moyen par réclamation et aux contextes législatif et judiciaire, les paiements futurs de la Compagnie peuvent différer des montants actuellement enregistrés.

En 2018, la Compagnie a inscrit une augmentation de 13 M\$ de sa provision à l'égard des réclamations pour blessures corporelles et des autres réclamations attribuables à des réclamations relatives à des maladies non professionnelles, des réclamations de tiers et des réclamations relatives à des maladies professionnelles aux États-Unis à la suite de l'évaluation actuarielle de 2018. En 2017 et en 2016, les évaluations actuarielles ont entraîné des augmentations de 15 M\$ et de 21 M\$, respectivement. Les rajustements des exercices antérieurs découlant des évaluations actuarielles ont été principalement attribuables à des réclamations relatives à des maladies professionnelles, des réclamations relatives à des maladies non professionnelles et des réclamations de tiers, ce qui reflète les changements apportés aux estimations de la Compagnie à l'égard des réclamations non revendiquées et des coûts associés aux réclamations revendiquées. La Compagnie a une stratégie continue de réduction de la fréquence et de la gravité des réclamations, au moyen de mesures de prévention et de limitation des blessures, de limitation des réclamations et de réduction des paiements des réclamations existantes.

Aux 31 décembre 2018, 2017 et 2016, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations aux États-Unis s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2018	2017	2016
Début de l'exercice	116 \$	118 \$	105 \$
Cours et autres	41	46	51
Paiements	(28)	(41)	(34)
Change étranger	10	(7)	(4)
<i>Fin de l'exercice</i>	139 \$	116 \$	118 \$
Tranche à court terme – Fin de l'exercice	37 \$	25 \$	37 \$

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut prédire avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 31 décembre 2018, ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible, mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, on ne peut donner aucune assurance que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie.

Questions environnementales

Les activités de la Compagnie sont assujetties à un grand nombre de lois et de règlements sur l'environnement établis par les gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux au Canada et aux États-Unis portant, entre autres, sur les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, la manipulation, l'entreposage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, des matières dangereuses et d'autres matières, la mise hors service des réservoirs souterrains et de surface et la contamination du sol et des eaux souterraines. L'exploitation par la Compagnie d'activités ferroviaires et d'activités de transport connexes, la possession, l'exploitation ou le contrôle de biens immobiliers et d'autres activités commerciales comportent des risques de responsabilité environnementale à l'égard à la fois des activités courantes et antérieures.

Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes connues

La Compagnie a identifié environ 145 sites où elle est ou pourrait être responsable de payer des frais de mesures correctives relativement à des contaminations présumées, dans certains cas conjointement avec d'autres parties potentiellement responsables, et pour lesquels elle peut être assujettie à des mesures de décontamination et des actions coercitives environnementales, y compris celles qui sont imposées par la *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA) fédérale des États-Unis, également appelée la *Superfund Law*, ou des lois étatiques similaires. La CERCLA et des lois étatiques similaires, en plus d'autres lois canadiennes et américaines similaires, imposent généralement la responsabilité solidaire concernant des coûts de dépollution et d'exécution aux propriétaires et exploitants actuels et antérieurs d'un site, ainsi qu'à ceux dont les déchets ont été déchargés sur un site, sans égard à la faute ou à la légalité du comportement initial. La Compagnie a été avisée qu'elle est une partie potentiellement responsable de coûts d'étude et de nettoyage à six sites régis par la *Superfund Law* (et par des lois étatiques similaires) et pour lesquels des paiements liés aux enquêtes et aux mesures correctives ont été ou seront versés ou doivent encore être déterminés, et, dans de nombreux cas, est une parmi plusieurs parties potentiellement responsables.

Le coût ultime des correctifs liés aux sites contaminés connus ne peut être établi de façon définitive, puisque la responsabilité environnementale estimée pour un site particulier peut varier selon la nature et l'étendue de la contamination, la nature des mesures d'intervention prévues, compte tenu des techniques de nettoyage disponibles, l'évolution des normes réglementaires en matière de responsabilité environnementale ainsi que le nombre de parties potentiellement responsables et leur viabilité financière. Par conséquent, des passifs sont comptabilisés en fonction des résultats d'une évaluation réalisée en quatre étapes pour chaque site. Un passif est d'abord inscrit lorsque des évaluations environnementales surviennent, si des mesures correctives sont probables et si les coûts, déterminés par un plan d'action particulier en matière de la technologie à utiliser et de l'envergure de la mesure corrective nécessaire, peuvent être estimés avec suffisamment de précision. La Compagnie estime les coûts associés à un site particulier en utilisant des scénarios de coûts établis par des consultants externes selon l'étendue de la contamination et les coûts prévus des mesures correctives. Si plusieurs parties sont concernées, la Compagnie provisionne la quote-part du passif qui lui est assignable en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les estimations initiales sont redressées à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les charges environnementales, qui sont comptabilisées dans le poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats, comprennent des montants au titre de sites ou de contaminants nouvellement identifiés ainsi que des rajustements des estimations initiales. Les recouvrements de coûts liés aux mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2018, 2017 et 2016, la provision de la Compagnie à l'égard de sites environnementaux particuliers s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2018	2017	2016
Début de l'exercice	78 \$	86 \$	110 \$
Courus et autres	16	16	6
Paiements	(34)	(23)	(29)
Change étranger	1	(1)	(1)
<i>Fin de l'exercice</i>	61 \$	78 \$	86 \$
Tranche à court terme – Fin de l'exercice	39 \$	57 \$	50 \$

La Compagnie prévoit que la plus grande partie du passif au 31 décembre 2018 sera payée au cours des cinq prochaines années. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes inconnues

Bien que la Compagnie estime avoir identifié tous les coûts qu'elle devra vraisemblablement engager à l'égard de questions environnementales, sur la base des renseignements actuels, la découverte de nouveaux faits, des changements législatifs futurs, la possibilité d'émissions de matières dangereuses dans l'environnement et les efforts soutenus de la Compagnie en vue d'identifier les passifs potentiels à l'égard de l'environnement liés à ses immobilisations pourraient se traduire par l'identification de coûts et de passifs additionnels. On ne peut estimer avec suffisamment de précision l'ampleur de ces passifs additionnels et des coûts qui découleraient des mesures prises pour se conformer aux lois et règlements futurs sur l'environnement et pour limiter les cas de contamination ou y remédier, et ce, pour de multiples raisons incluant :

- l'absence d'information technique spécifique portant sur de nombreux sites;
- l'absence d'autorité gouvernementale, d'ordonnances de tierces parties ou de réclamations à l'égard de certains sites;
- la possibilité que les lois et les règlements soient modifiés, que de nouvelles lois ou de nouveaux règlements soient adoptés, que de nouvelles technologies en matière de mesures correctives soient développées, et l'incertitude relative au moment où les travaux seront réalisés sur certains sites; et
- la détermination du passif de la Compagnie par rapport à celui des autres parties potentiellement responsables et la possibilité que les coûts pour certains sites soient récupérés auprès de tierces parties.

Par conséquent, on ne peut déterminer à l'heure actuelle la probabilité que ces coûts soient engagés, ni indiquer si ces coûts seront d'importance pour la Compagnie. Ainsi, il n'y a aucune certitude que des passifs ou des coûts relatifs aux questions environnementales ne seront pas engagés à l'avenir, qu'ils n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier ou qu'ils n'auront pas de répercussions négatives sur les liquidités de la Compagnie, bien que la direction soit d'avis que, selon les informations actuelles, les coûts liés aux questions environnementales n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les liquidités de la Compagnie. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

Événements futurs

Dans le cadre de l'exploitation ferroviaire et des activités de transport connexes, il arrive qu'il se produise des déraillements ou d'autres accidents, y compris des déversements et des émissions de matières dangereuses, susceptibles de causer des préjudices à la santé de personnes ou des dommages environnementaux. En conséquence, il est possible que la Compagnie ait à engager, à l'avenir, des coûts potentiellement importants liés à de tels dommages, pour se conformer aux lois relativement à d'autres risques, y compris des coûts relatifs au nettoyage, le paiement de pénalités environnementales, les obligations de correction et des dommages-intérêts liés à des préjudices subis par des personnes ou à des dommages matériels.

Conformité réglementaire

La Compagnie peut engager d'importantes dépenses en immobilisations et d'exploitation pour se conformer aux exigences législatives sur l'environnement et aux exigences de décontamination relatives à ses activités ferroviaires et découlant de la possession, de l'exploitation ou du contrôle de biens immobiliers, tant aujourd'hui que par le passé. Les charges d'exploitation liées aux activités de conformité réglementaires au titre des questions environnementales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 se sont élevées à 22 M\$ (2017 – 20 M\$; 2016 – 19 M\$). De plus, compte tenu des résultats de ses programmes d'exploitation et d'entretien ainsi que d'audits environnementaux en cours et d'autres facteurs, la Compagnie planifie des améliorations d'immobilisations spécifiques annuellement.

Certaines de ces améliorations visent à assurer la conformité des installations, telles que les postes de ravitaillement en carburant et les systèmes de traitement des eaux usées et de ruissellement, par rapport aux normes environnementales, et comprennent de nouvelles constructions et la modernisation de systèmes et (ou) de processus existants. D'autres dépenses en immobilisations ont trait à l'évaluation et à la restauration de certaines immobilisations dépréciées. Les dépenses en immobilisations de la Compagnie pour des questions environnementales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 se sont élevées à 19 M\$ (2017 – 21 M\$; 2016 – 15 M\$).

Garanties et indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie, conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de garanties de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation, de lettres de crédit de soutien, de cautions et d'autres obligations ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire.

Garantie de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation

La Compagnie a garanti une part de la valeur résiduelle de certains de ses actifs loués, en vertu de contrats de location-exploitation qui expirent entre 2019 et 2024, au profit du locateur. Si la juste valeur des actifs, à la fin de la durée de leurs contrats de location respectifs, est inférieure à la juste valeur estimée au moment de l'établissement du contrat de location, la Compagnie doit indemniser le locateur pour l'écart, sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2018, le risque maximal que la Compagnie courait à l'égard de ces garanties était de 130 M\$ (2017 – 141 M\$). Aucun recours n'est prévu pour recouvrer des montants auprès de tiers.

Autres garanties

Au 31 décembre 2018, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 410 M\$ (2017 – 394 M\$) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et de 137 M\$ (2017 – 136 M\$) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées et d'autres cautions et obligations de 160 M\$ (2017 – 167 M\$), toutes émises par des institutions financières à cote de crédit de première qualité à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles.

Au 31 décembre 2018, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 707 M\$ (2017 – 697 M\$), dont 659 M\$ (2017 – 648 M\$) étaient liés à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et à l'indemnisation des travailleurs et 48 M\$ (2017 – 49 M\$) étaient liés à d'autres passifs. Les instruments de garantie viennent à échéance à diverses dates entre 2019 et 2020.

Au 31 décembre 2018, la Compagnie n'avait pas comptabilisé de passif relativement aux garanties puisqu'elle ne s'attendait pas à effectuer des paiements en vertu de ces garanties.

Indemnisations générales

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie fournit des indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire, dans le cadre de diverses ententes avec des tiers, y compris des dispositions d'indemnisation en vertu desquelles la Compagnie serait tenue d'indemniser des tiers et d'autres. Au cours de l'exercice, la Compagnie a conclu différents contrats avec des tiers pour lesquels une indemnisation a été fournie. Vu la nature des clauses d'indemnisation, le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs ne peut raisonnablement être déterminé. Dans une mesure correspondant aux réclamations réelles en vertu de ces ententes, la Compagnie maintient des provisions qu'elle considère suffisantes pour de telles réclamations. Au 31 décembre 2018, la Compagnie n'avait inscrit aucun passif afférent à aucune indemnisation.

18 – Instruments financiers

Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques découlant de son utilisation d'instruments financiers. Pour gérer ces risques, la Compagnie adhère à des lignes directrices concernant la gestion des risques financiers, qui sont surveillées et approuvées par le Comité des finances de la Compagnie aux fins d'assurer la solidité du bilan, d'optimiser le bénéfice par action et les flux de trésorerie disponibles, de financer ses activités d'exploitation à un coût du capital optimal et de préserver ses liquidités. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et ne possède ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

Risque de change étranger

La Compagnie œuvre à la fois au Canada et aux États-Unis, et elle est par conséquent affectée par les fluctuations du taux de change. Les variations du taux de change entre le dollar CA et le dollar US ont donc une incidence sur les produits d'exploitation et les charges de la

Compagnie. Pour gérer le risque de change étranger, la Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, depuis les dates de désignation, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US de la Compagnie sont inscrits au poste Autre perte globale cumulée, ce qui réduit la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars CA de la dette libellée en dollars US.

La Compagnie conclut également des contrats de change à terme afin de gérer son exposition au risque de change étranger. Au 31 décembre 2018, la Compagnie avait des contrats de change à terme en circulation d'une valeur nominale de 1 465 M\$ US (2017 – 887 M\$ US). Les changements de la juste valeur des contrats à terme, qui découlent de la variation des taux de change, sont comptabilisés au poste Autres produits de l'État consolidé des résultats lorsqu'ils se produisent. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Compagnie a comptabilisé un gain de 157 M\$ (2017 – perte de 72 M\$; 2016 – perte de 1 M\$), lié aux contrats de change à terme. Ces gains ou ces pertes ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés dans le poste Autres produits. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des contrats de change à terme en circulation comprise dans le poste Autres actifs à court terme et le poste Créiteurs et autres s'élevait à 67 M\$ et à néant \$, respectivement (2017 – néant \$ et 19 M\$, respectivement).

Risque de taux d'intérêt

La Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt, c'est-à-dire le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Ce risque existe à l'égard de la dette de la Compagnie. La Compagnie émet principalement des titres de créance à taux d'intérêt fixes, ce qui expose la Compagnie aux variations de la juste valeur des titres de créance. La Compagnie émet aussi des titres de créance à taux d'intérêt variables, ce qui expose la Compagnie aux variations des intérêts débiteurs.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Compagnie gère ses emprunts en fonction de ses besoins de liquidités, des dates d'échéance et du profil de la devise et des taux d'intérêt. En prévision d'émissions futures de titres de créance, la Compagnie peut utiliser des instruments dérivés tels que des contrats de garantie de taux d'intérêt. Présentement, la Compagnie ne détient pas d'instruments dérivés importants pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers que la Compagnie évalue à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes postérieures à la comptabilisation initiale sont classés selon les niveaux suivants du classement hiérarchique des justes valeurs en fonction du degré selon lequel les données d'entrées sont observables :

- Niveau 1 : Données ayant une valeur à la cote d'instruments identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 : Données importantes observables (autres que les valeurs à la cote comprises dans le niveau 1)
- Niveau 3 : Données importantes non observables

La valeur comptable de la Trésorerie et équivalents et des Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions se rapproche de la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, dont la juste valeur est déterminée selon la valeur à la cote sur des marchés actifs.

La valeur comptable des Débiteurs, des Autres actifs à court terme et des Créiteurs et autres se rapproche de la juste valeur. La juste valeur de ces instruments financiers n'est pas déterminée d'après la valeur à la cote, mais plutôt d'après l'information observable sur le marché. La juste valeur des instruments financiers dérivés, classés au niveau 2, utilisés pour gérer l'exposition de la Compagnie au risque de change étranger et compris dans les postes Autres actifs à court terme et Créiteurs et autres est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'actualisation établi à partir de données du marché sur les instruments financiers comportant des risques et des échéances similaires.

La valeur comptable de la dette de la Compagnie ne se rapproche pas de la juste valeur. La juste valeur est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables. La Compagnie classe la dette au niveau 2. Au 31 décembre 2018, la dette de la Compagnie avait une valeur comptable de 12 569 M\$ (2017 – 10 828 M\$) et une juste valeur de 13 316 M\$ (2017 – 12 164 M\$).

19 – Information sectorielle

La Compagnie gère ses exploitations au Canada et aux États-Unis à titre de secteur commercial unique sur un seul réseau qui couvre de vastes distances et territoires géographiques. L'information financière constatée à ce niveau, telle que les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, est utilisée par la direction de la Compagnie, notamment son

principal responsable de l'exploitation, pour évaluer la performance financière et opérationnelle ainsi que pour l'affectation des ressources à travers le réseau du CN.

Les initiatives stratégiques de la Compagnie, qui en guident l'orientation opérationnelle, sont élaborées et gérées de façon centralisée par la direction et sont communiquées aux centres d'activités régionaux de la Compagnie (régions de l'Ouest, de l'Est et du Sud). La direction de la Compagnie est responsable, entre autres, de la stratégie de commercialisation du CN, de la gestion des clients importants, de la planification globale et du contrôle de l'infrastructure et du matériel roulant, de l'affectation des ressources et d'autres fonctions, telles que la planification financière, la comptabilité et la trésorerie.

Les centres d'activités régionaux ont le mandat de gérer les exigences de service courantes sur leurs territoires respectifs et de contrôler les coûts directs engagés localement. Le contrôle des coûts est nécessaire à l'atteinte de normes d'efficacité déterminées pour l'ensemble de l'entreprise. Les régions exécutent la stratégie et le plan d'exploitation globaux établis par la direction de la Compagnie; la gestion du service et le contrôle des coûts directs réalisés sur le plan régional ne servent pas de fondement au processus décisionnel de la Compagnie. Environ 95 % des produits marchandises de la Compagnie proviennent de clients nationaux dont le transport de marchandises s'étend à l'échelle de l'Amérique du Nord et vise des groupes marchandises variés. Par conséquent, la Compagnie ne gère pas ses produits d'exploitation sur le plan régional, puisque dans de nombreux cas, les points de départ, de transit et d'arrivée sont dans des régions différentes.

Par ailleurs, les caractéristiques suivantes sont partagées par toutes les régions :

- la seule activité commerciale de chaque région est le transport de marchandises sur le vaste réseau ferroviaire de la Compagnie;
- les régions desservent des clients nationaux associés aux différents groupes marchandises de la Compagnie, et ce, à l'échelle de son réseau ferroviaire;
- les services offerts par la Compagnie découlent principalement du transport ferroviaire de marchandises dans le but d'optimiser l'exploitation du réseau ferroviaire global; et
- des régimes réglementaires au Canada et aux États-Unis s'appliquent à la Compagnie et ses filiales, et non à ses régions.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018, 2017 et 2016, aucun client important n'a compté pour plus de 10 % du total des produits d'exploitation et le client le plus important des services de transport ferroviaire de marchandises représentait environ 3 % du total annuel des produits marchandises ferroviaires.

Les tableaux qui suivent présentent de l'information par zone géographique :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2018	2017	2016
Produits d'exploitation				
Canada		9 610 \$	8 794 \$	7 971 \$
États-Unis		4 711	4 247	4 066
<i>Total – Produits d'exploitation</i>		14 321 \$	13 041 \$	12 037 \$
Bénéfice net				
Canada		3 163 \$	2 857 \$	2 708 \$
États-Unis		1 165	2 627	932
<i>Total – Bénéfice net</i>		4 328 \$	5 484 \$	3 640 \$

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2018	2017
Immobilisations			
Canada		19 737 \$	18 305 \$
États-Unis		18 036	15 884
<i>Total – Immobilisations</i>		37 773 \$	34 189 \$

20 – Événement subséquent

Offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités

Le 29 janvier 2019, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé une nouvelle OPR permettant le rachat jusqu'à concurrence de 22 millions d'actions ordinaires entre le 1^{er} février 2019 et le 31 janvier 2020, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto.